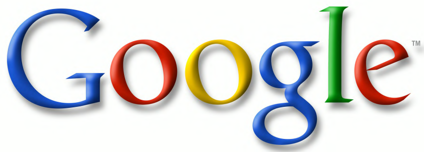




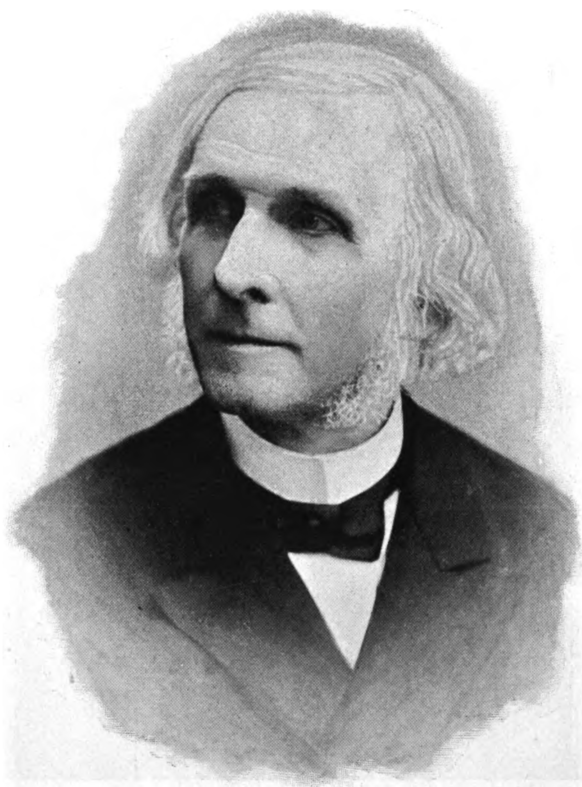




LE PROFESSEUR

JOHN COUGNARD

NOTICE BIOGRAPHIQUE



JOHN COUGNARD

PROFESSEUR DE THÉOLOGIE A L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

1821-1896

NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR

J. GAILLARD

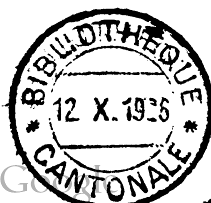
Pasteur de l'Eglise nationale protestante de Genève.

Avec un portrait.

GENÈVE

GEORG & C°, LIBRAIRES-ÉDITEURS

1898



GENÈVE
IMPRIMERIE W. KÜNDIG & FILS
4, VIEUX-COLLÈGE, 4.

PRÉFACE

L'auteur de ces pages a voulu remplir avant tout, en les écrivant, un devoir de profonde reconnaissance, envers celui qui fut son père spirituel.

Mais son but a été aussi plus général. La vie du pasteur et professeur John Cougnard a été si intimement liée aux événements religieux et ecclésiastiques de la seconde moitié de ce siècle à Genève, qu'il est impossible de la raconter sans la replacer dans son cadre historique. L'auteur s'est donc efforcé de retracer les grandes lignes de notre histoire ecclésiastique genevoise pendant ce siècle, et d'en rappeler les événements caractéristiques.

Il a donné nécessairement au professeur Cougnard une place centrale dans son récit, puisqu'il s'agit d'une biographie. Cela ne veut pas dire que d'autres personnalités n'aient pas joué dans cette histoire un rôle aussi et même plus important.

Cougnard, en effet, a été un porte-parole et un porte-drapeau encore plus qu'un chef de parti. Il a

personnifié un principe, un esprit. Il a incarné le protestant genevois, national et libéral, tellement que, lorsque sa voix éloquente et vibrante s'élevait, le vrai peuple genevois, trouvant dans cette parole, l'expression même de ce qu'il ressentait, vibrait à l'unisson.

Puissent le simple récit de cette histoire d'hier, déjà si oubliée, et l'évocation de cette figure si authentiquement genevoise et protestante du professeur Cougnard, contribuer à ranimer dans notre chère Genève le véritable esprit national si menacé aujourd'hui par les influences étrangères !

Genève, janvier 1898.



LE PROFESSEUR JOHN COUGNARD

NOTICE BIOGRAPHIQUE

I

SA FAMILLE — ANNÉES D'ENFANCE ET DE JEUNESSE 1821-1840.

Jean-Marc, dit John, Cougnard naquit à Vernier, près Genève, le 18 septembre 1821. Sa famille compte parmi les plus anciennes du pays. Sa généalogie, il est vrai, en l'absence de registres communaux antérieurs, n'a pas pu être établie au delà du seizième siècle, mais des indications éparses signalent son existence au quatorzième siècle déjà. Elle habitait la commune de Sezegnin, qui faisait partie de l'ancien territoire genevois et se rattachait à la paroisse de Chancy. Mais, en 1754, par un traité conclu à Turin entre le roi de Sardaigne et la République de Genève, Sezegnin fut cédé à la Savoie et *Jean-Marc* Cougnard, bisaïeul de *John* Cougnard, se trouva dans l'alternative d'embrasser le catholicisme ou de quitter le territoire annexé, en vendant

à vil prix les biens considérables qu'il y possédait. Il prit ce dernier parti et alla se fixer à Chancy. Son fils *Jean-Louis,* né en 1758, fut un homme distingué et influent. Il remplit pendant trente ans les fonctions de maire de Chancy et, sous la domination française, fut nommé juge de paix de l'arrondissement de Gex. C'était en même temps un esprit cultivé. Encore jeune homme, il avait eu l'occasion d'être présenté à Voltaire, qui lui avait fait hommage d'un exemplaire de sa *Henriade;* plus tard, il reçut de Mme de Staël un volume de la *Vie des hommes illustres,* de Plutarque. Ces livres ont été sans doute égarés lors des déplacements de la famille : il aurait pourtant été intéressant de les conserver.

Jean-Louis Cougnard eut quatre fils et une fille. Le dernier de ses fils, qui s'appelait aussi *Jean-Louis,* naquit en 1795 et fut le père de *John.* Ce second *Jean-Louis* avait été destiné par son père aux carrières libérales ; il avait même commencé à prendre des leçons avec le pasteur de Chancy, quand son père mourut en 1808. Les études furent alors interrompues, et le tuteur de l'enfant le voua à l'agriculture, pour laquelle *Jean-Louis* n'avait aucun goût. Il épousa en 1820 *Françoise Bouvier,* qui appartenait à l'une des principales familles de Chancy. C'était une femme sensée et énergique, qui lui apporta une aide efficace dans la direction de leurs affaires et l'éducation de leurs nombreux enfants. Tous deux parvinrent à la vieillesse ; surtout elle, qui mourut à quatre-vingt-trois ans et jouit jusqu'à la fin de toutes ses facultés : c'était une belle vieille

aux traits réguliers sous sa coiffe blanche, à l'expression bienveillante, à la voix harmonieuse et dont le sourire découvrait des dents de jeune fille.

A la naissance de *John,* en 1821, ses parents étaient établis à Vernier, où ils dirigeaient les propriétés de *François Naville,* le chef d'institution alors bien connu. Et c'est autour de cette maison Naville, sur cette terrasse d'où l'on découvre les campagnes genevoises, toutes verdoyantes et coupées par le cours sinueux du Rhône comme par un ruban argenté, c'est là, en face du Salève abrupt et de la chaîne majestueuse du Mont-Blanc, que John Cougnard passa sa première enfance. Mme Naville avait la bonté de s'occuper de lui : elle lui apprit à lire et s'efforça de former son esprit et son cœur.

Cougnard avait neuf ans quand ses parents quittèrent Vernier pour retourner à Chancy. Il fréquenta naturellement l'école du village et prit, pour être capable d'entrer au collège de Genève, des leçons de latin avec le pasteur de la paroisse, M. *François Henry.* De cette époque datent ses rapports avec la famille du pasteur Henry, dont il devait épouser un jour la fille, et dont le fils aîné, *Etienne,* devait être son condisciple, son collègue et son ami intime jusqu'à la fin.

A l'âge de onze ans, Cougnard, pour suivre les classes du collège, vint habiter la ville chez un de ses oncles, M. Revaclier. Ces années de collège lui avaient laissé d'heureux souvenirs ; il aimait toujours à les évoquer et à en raconter les menus incidents. Comme son enfance s'était écoulée à la campagne,

en pleine liberté, il faisait un collégien un peu turbulent. Sa tante avait, par exemple, beaucoup de peine à lui faire porter une coiffure, et sa casquette restait pendant des mois suspendue à un clou dans sa classe. A cette époque, Genève était encore la petite ville aux rues étroites et tortueuses, enserrée dans ses remparts ; des passages nombreux et compliqués, dont il reste quelques-uns dans la vieille ville, traversaient les mas de maisons, et les collégiens aimaient à les explorer, au grand déplaisir des locataires. Cougnard était toujours de ces expéditions-là et, jusqu'à ses derniers jours, il prenait plaisir à nous les raconter, ainsi que les farces innocentes que ses camarades et lui jouaient aux bourgeois de la bonne ville. Pourtant ces espiègleries n'allaient pas jusqu'à nuire à ses études : doué d'une très grande facilité de travail, il se maintenait à un bon rang et passait sans difficulté d'une classe à l'autre.

En 1835, lors du troisième Jubilé séculaire de la Réformation, il prit part à la fête de la jeunesse, le 22 août, et reçut en souvenir de cette journée, comme tous les enfants, la petite médaille de bronze et une brochure sur l'établissement de la Réforme à Genève. On avait stipulé que seuls les enfants au-dessous de quinze ans seraient admis à cette fête de la jeunesse. Or Cougnard, qui était très grand pour son âge, semblait ne pas remplir cette condition ; considéré à plusieurs reprises comme un intrus, il devait prouver chaque fois qu'il avait l'âge réglementaire. Cette fête lui laissa de très vives impressions religieuses et patriotiques.

Après ces années de collège s'ouvre, pour Cougnard, une période de travail sérieux. Non seulement il poursuit ses études en *belles-lettres* et en *sciences et lettres,* comme on appelait alors les années intermédiaires entre le collège et les facultés, mais il commence à se suffire à lui-même en donnant des leçons ; car la famille était nombreuse et la propriété paternelle, qui devait la faire vivre, peu considérable. A seize ans environ, il entre comme maître et surveillant dans le pensionnat de jeunes gens dirigé par M. Briquet. Levé à six heures du matin, selon la règle de la maison, il ne peut souvent pas, à cause des cours qu'il suit et des leçons qu'il donne, travailler pour lui-même avant dix heures du soir, une fois que les élèves sont couchés. Heureusement, un excellent fonds de santé lui permit de supporter ce travail excessif, auquel cependant il faut peut-être attribuer ce tempérament délicat qui, plus tard, l'obligea à se ménager continuellement.

Mais ces occupations si nombreuses et si absorbantes n'altèrent en rien sa bonne humeur : doué d'un caractère heureux et optimiste, aimant les bons mots et le rire, il était un boute-entrain parmi ses camarades, qui subissaient quelque peu l'ascendant de son intelligence supérieure, de sa parole aisée et spirituelle, de son cœur loyal, chevaleresque même. Quand, en 1838, des difficultés diplomatiques s'élevèrent entre la Suisse et la France, au sujet de la présence du prince Louis Napoléon sur le territoire de la Confédération, Cougnard tint à faire partie du corps de *volontaires* formé par

les étudiants. Plus tard, en 1843, lors d'une échauffourée, il alla offrir ses services au gouvernement. Il y eut quelques coups de feu échangés entre les partis en présence, et Cougnard dut à une circonstance fortuite de n'être pas blessé ou même tué : il était, paraît-il, appuyé contre un poteau, mais, à un moment donné, il quitta sa place ; ce fut heureux pour lui, car à son retour on lui fit remarquer qu'une balle s'était enfoncée dans le poteau, à l'endroit même où il s'appuyait un instant auparavant.

II

ÉTUDES DE THÉOLOGIE

1840-1845.

Lorsqu'il s'agit de choisir une carrière, Cougnard fut sollicité en sens différents. D'un côté, sa famille et l'un de ses parents éloignés, M. Cougnard-Voumard, avocat, lui conseillaient de se tourner vers le barreau, et son éloquence naturelle et son esprit fin et précis auraient sans aucun doute fait de lui un avocat distingué ; d'un autre côté, le pasteur Henry, qui était en quelque sorte son directeur spirituel, et ses goûts personnels le poussaient vers la vocation pastorale. Ce fut ce dernier courant qui l'emporta et, en 1840, Cougnard commençait ses études théologiques à l'Académie de Genève.

Mais, avant de continuer ce récit, il est important de donner une idée générale de la situation ecclésiastique et religieuse où se trouvait alors Genève ; car les circonstances du milieu où il étudie et où il vit ne sont pas sans influence sur la formation des idées d'un jeune homme et sur leur évolution future.

En 1840, la lutte entre l'Eglise nationale et le mouvement dissident du Réveil, qui avait rempli

toute la période précédente, s'apaisait peu à peu. Il serait difficile de dire au profit de qui elle avait tourné ; peut-être avait-elle nui à l'un et l'autre parti, et par conséquent au protestantisme genevois tout entier. Le conflit avait éclaté au lendemain de la Restauration. A la suite du Congrès de Vienne, en 1815, des communes catholiques de la Savoie et du pays de Gex avaient été annexées à l'ancien territoire genevois pour former le nouveau canton de Genève. D'Etat purement protestant qu'elle était, la République de Genève était donc devenue un Etat mixte, où la confession protestante était cependant déclarée *dominante*. Et ce fut au milieu de ces circonstances nouvelles et graves pour le protestantisme genevois que le mouvement du Réveil se prononça. Ses promoteurs furent des hommes sincères sans doute et bien intentionnés, et s'il avait consisté essentiellement en un redoublement de vie et de zèle religieux, en un *réveil* de l'esprit protestant, il n'aurait pu être que très profitable à l'Eglise de Genève. Malheureusement, sous l'influence anglaise, il se montra bientôt doctrinaire, exclusif, plein de mépris pour l'Eglise nationale. Faisant abstraction de l'évolution dogmatique et ecclésiastique de près de trois siècles, les hommes du Réveil voulaient restaurer le pur calvinisme, où ils voyaient l'expression même de la vérité évangélique. A leurs yeux, l'Eglise nationale de Genève, en s'écartant du calvinisme et en secouant le joug des confessions de foi, avait abandonné les principes et les doctrines de ses fondateurs, elle usurpait un titre et une situation

auxquels elle n'avait plus droit, et la majorité de ses pasteurs avaient pour devoir de se retirer et de laisser la place aux représentants de la pure doctrine de l'Eglise de Calvin.

Pour conjurer les dangers des déchirements et s'opposer aux prétentions inouïes du méthodisme, la Compagnie des Pasteurs avait cru bien faire en promulguant, le 3 mai 1817, un *Règlement,* par lequel défense était faite aux pasteurs de traiter en chaire les dogmes controversés. Cette mesure était malheureuse. D'abord, elle était en contradiction avec les principes mêmes de ceux qui la prirent : en effet, opposés à toute confession de foi obligatoire, ne reconnaissant pour norme doctrinale que la Parole de Dieu librement interprétée, ils ne pouvaient logiquement imposer des limites à la liberté d'enseignement. Ensuite, au lieu d'amener un apaisement, le *Règlement* ne fit qu'aggraver le conflit, car les doctrines qu'il défendait d'aborder en chaire étaient justement celles que les partisans du Réveil tenaient pour capitales. Une lutte acharnée s'ensuivit, où de part et d'autre on se lançait les accusations les plus graves : la Compagnie des Pasteurs reprochait aux méthodistes d'amener des divisions et de l'agitation dans l'Eglise, tandis que les méthodistes accusaient la majorité de la Compagnie d'infidélité à l'Evangile et d'autoritarisme à leur égard.

En 1830, la crise est à son apogée avec l'affaire Gaussen. Mais là encore, les corps directeurs de l'Eglise nationale, exaspérés par les attaques souvent injustifiées dont ils sont l'objet, retombent

dans la même inconséquence qu'en 1817, parce qu'ils repoussent d'une part les principes des confessions de foi et qu'ils les rétablissent d'autre part en fait, en exigeant du pasteur Gaussen l'usage d'un catéchisme officiel. C'est alors que se fonde la *Société évangélique,* association dont le rôle revenait en réalité à constituer une Eglise dans l'Eglise. En conséquence, M. Gaussen est destitué et les chaires de l'Eglise nationale lui sont fermées, ainsi qu'aux ministres Galland et Merle. La rupture est dès lors complète: le méthodisme, comme on l'appelait alors, évincé de l'Eglise officielle, s'organise et fonde une Ecole de théologie.

L'histoire, même la plus impartiale, a de la peine à démêler toutes les responsabilités dans de pareils conflits. Ordinairement, il y a des torts de chaque côté, car la passion aveugle au même point les deux partis. Il est évident que la Compagnie des Pasteurs s'était mise en contradiction avec ses propres principes, en voulant défendre son libéralisme par des actes d'autorité. D'autre part, le méthodisme faisait preuve d'un orgueil spirituel insupportable, en s'adjugeant le monopole exclusif de la vérité évangélique et en prétendant être le seul héritier légitime de l'Eglise de Genève. Les accusations d'arianisme, de socinianisme et de rationalisme, dont il flétrissait sans relâche, au dedans et au dehors, les membres du corps pastoral genevois, auxquels il déniait la qualité de chrétiens, étaient bien faites aussi pour lui attirer de violentes représailles.

Voilà donc, depuis 1831, le protestantisme gene-

vois divisé et les deux Eglises en présence. La lutte se poursuit, mais avec une tendance à s'apaiser. En 1835, l'Eglise nationale invite l'Eglise indépendante à fêter en commun le troisième centenaire de la Réformation : ses avances sont repoussées. Mais, comme les dissidents ne représentent à Genève qu'une infime minorité, leur abstention ne ternit en rien l'éclat de la fête, non plus que l'absence des délégués de l'Eglise nationale vaudoise et de l'Eglise presbytérienne d'Ecosse, qui jugèrent l'Eglise de Genève trop infidèle pour accepter son invitation. Les opinions théologiques de la majorité des pasteurs genevois, qu'on accusait alors de rationalisme, n'avaient cependant rien d'excessif. Ils repoussaient, il est vrai, au point de vue dogmatique, les doctrines trinitaires et prédestinatiennes du Réveil, la corruption radicale de l'homme et l'inspiration littérale absolue de la Bible; au point de vue ecclésiastique, le principe des confessions de foi et d'une Eglise de professants. Ils se rattachaient en somme à l'unitarisme, tout en maintenant la divinité ontologique de Jésus-Christ et le supranaturalisme; aussi la Compagnie des Pasteurs s'émut-elle grandement, lorsqu'en 1840 le jeune professeur Chastel fut accusé de mettre en doute la réalité des miracles bibliques.

A cette époque, le conflit entre la Compagnie et la dissidence avait perdu beaucoup de son acuité. Le *Règlement* de 1817 était tombé en désuétude et M. Ami Bost, le moins doctrinaire peut-être parmi les hommes du Réveil, demandait et obtenait de

rentrer en qualité de ministre dans l'Eglise nationale. D'autre part, si les luttes intestines s'apaisaient, l'Eglise nationale allait avoir à traverser la grande crise amenée par les révolutions démocratiques de 1841 et 1846. Déjà en 1834 la Compagnie des Pasteurs, qui avait eu jusque là la direction de l'instruction publique, s'était dessaisie de cet importante prérogative en faveur d'un *Conseil d'Instruction publique*. La révolution devait bientôt lui enlever la direction de l'Eglise.

La lutte s'annonçait aussi contre l'Eglise catholique qui, maintenue jusque là dans une sorte d'infériorité légale, fut placée par la Constitution de 1846 sur un pied d'égalité avec l'Eglise protestante, sinon dans une position privilégiée.

Telle était dans ses grands traits la situation à Genève, au moment où Cougnard entrait à la Faculté de théologie. Ses professeurs furent MM. Cellérier fils, Chastel, Chenevière, Diodati et Munier, c'est-à-dire des hommes qui, par leur science et leur caractère, exerçaient sur leurs élèves une heureuse influence et, par leurs opinions, faisaient à la Faculté de Genève un renom de libéralisme.

Malheureusement Cougnard, obligé d'employer à donner des leçons une bonne partie de son temps, ne pouvait en consacrer que le strict nécessaire à ses études et ne se maintenait à un niveau honorable que grâce à son admirable facilité de travail. Encore faut-il mettre à part l'hébreu, dont il négligeait passablement l'étude, s'il faut en croire la boutade du

professeur Munier, qui disait : « Il n'y a que deux étudiants que je dispense d'être réguliers à mes leçons : Cramer, parce qu'il sait déjà l'hébreu et Cougnard, parce qu'il ne le saura jamais. »

Sa bienveillance et son entrain le rendaient sympathique à ses camarades. Ses bons mots avaient toujours un grand succès dans l'auditoire de théologie ; ce qui faisait dire à un étudiant français moins heureux que lui dans ce genre : « Ah ! si c'était Cougnard ou Réville qui l'avaient dit, tout le monde aurait éclaté de rire ! » Ses condisciples genevois étaient O. Boissonnas, Bret, Cramer, Guillermet et Henry ; parmi les français, avec lesquels il était plus particulièrement lié, il faut nommer Athanase Coquerel, fils, Ch. Dardier et Albert Réville. Mais, bienveillant de nature, il avait de l'affection pour tous ses condisciples. Ce sont ces sentiments qui lui inspirèrent cette chanson, devenue classique dans l'Auditoire de théologie :

ADIEUX AUX FRÈRES QUI PARTENT

Quand la gaîté s'anime au bruit des verres,
Pour un instant laissez-moi la bannir ;
Mon cœur s'émeut en voyant tant de frères
Pour qui ce jour ne doit plus revenir ;
O vous, amis, dont l'épreuve s'achève,
Que la patrie a déjà réclamés,
Oublierez-vous notre vieille Genève ?
Oublierez-vous ceux qui vous ont aimés ?

Vous partez donc, vous quittez nos montagnes,
Combien, hélas! pour ne les plus revoir!
Quelles cités, quels monts, quelles campagnes,
Cachent le toit qui va vous recevoir?
Ah! que le ciel réalise le rêve
Dont votre cœur a doré l'avenir....
Mais n'oubliez jamais notre Genève
Où vous vivrez dans plus d'un souvenir.

Que de combats, que d'angoisse et de doute
Cache pour vous l'avenir menaçant!
Puissent nos vœux vous aplanir la route,
Et nos soupirs fléchir le Tout-Puissant!
Mais que le sort vous frappe ou vous élève,
Quoi que le ciel ait préparé pour vous,
Ah! vous avez des frères à Genève
Qui combattront et prieront avec vous.

Près du foyer d'un humble presbytère,
Dans les cités, à la porte des rois,
Heureux pasteur, bientôt époux et père,
Pense aux amis, pense aux jours d'autrefois;
Et si ton fils interrompant ton rêve
Te demandait raison de tes soupirs,
Ah! parle-lui de la vieille Genève,
Fais-lui sa part dans tes vieux souvenirs!

A vos enfants dites souvent l'histoire
De nos aïeux, frères de vos aïeux,
Et, s'ils venaient dans l'antique auditoire
Pour y poursuivre un titre glorieux :
Ah! pour nos yeux que le soleil se lève
Jusques au jour où, jeunes proposants,
Vos fils seront dans la vieille Genève,
Avec nos fils assis sur ces vieux bancs.

Ce dernier souhait, Cougnard eut la joie de le voir s'accomplir trente ans plus tard, quand son fils, Charles Cougnard, fit ses études de théologie avec M. Jean Réville, le fils de M. Albert Réville.

Cougnard fut membre de la société d'étudiants de *Zofingue,* de 1838 à 1844, il eut même l'honneur d'en être président pendant l'année académique 1841-1842. A toutes les séances, à toutes les réunions d'étudiants, au *repas du préteur,* il faisait preuve d'une verve intarissable. Il avait presque toujours quelque chanson à chanter, quelque poésie ou parodie spirituelle à dire. Au milieu de ses nombreuses occupations, il trouvait encore le temps de les composer lui-même et, quoique jetées à la hâte sur le papier et sans prétention, elles sont souvent bien venues, comme on peut en juger par la chanson transcrite ci-dessus.

A la Faculté, Cougnard s'annonçait comme un prédicateur d'avenir. Le germe de toutes ses qualités oratoires se révèle déjà, en effet, dans ses sermons d'étudiant ou *propositions.* Voici, comme exemple d'un développement oratoire assez remarquable de la part d'un débutant, un fragment de sa cinquième *proposition.*

Le texte du sermon est tiré de l'Ecclésiaste, ch. VIII, v. 11 : *Parce que la sentence contre les œuvres mauvaises ne s'exécute pas incontinent, le cœur de l'homme est rempli d'envie de mal faire.* Le sujet du discours, c'est la patience dont Dieu use dans sa miséricorde envers l'homme pé-

cheur; mais l'homme n'en tient nul compte, il abuse de la patience de Dieu et s'endurcit toujours plus dans son péché. Il faut alors que la justice divine suive son cours : « ..... Quand nous aurons vécu quelque temps encore dans cette négligence et cet endurcissement, le moment viendra de paraître devant le Législateur, qui a porté dès le commencement *la sentence contre les œuvres mauvaises.* Ce moment sera peut-être demain, peut-être aujourd'hui pour quelqu'un d'entre nous ; quelques jours de maladie, un coup imprévu et voilà une âme devant son Juge. — Et à Dieu ne plaise, mes frères, que vous vous fassiez illusion sur le sort qui l'attend ! C'est une âme perdue et maudite pour l'éternité. Je sais bien qu'il y a des gens, et ici même peut-être, qui ne peuvent croire à la perdition de tant de milliers d'êtres tirés du néant par la bonté de Dieu. Qu'ils donnent donc un démenti à la tradition constante des peuples, à la conscience, à la justice et surtout à toutes les menaces et à tous les exemples des Ecritures ! Si le déluge universel, si la destruction de Sodome et de ses sœurs infâmes, si les tourments du mauvais riche, si tant de récits et de solennelles déclarations ne sont qu'un jeu et qu'un puéril épouvantail ; si Dieu, en déclarant *qu'on ne se moque pas de lui,* n'a fait lui-même que se moquer de nous : ne faites pas plus de fond sur ses promesses que sur ses menaces, car elles sont faites du même ton, par les mêmes bouches, par le même Fils et le même Saint-Esprit ; et si l'Enfer n'est qu'une comédie, le Paradis n'est pas autre chose

non plus. — Mais non : *la sentence contre les œuvres mauvaises* n'est pas un vain fantôme. Fils des hommes, encore cent vingt ans de patience et les eaux viendront sur la terre ! Sodome et Gomorrhe, le feu du ciel vous consumera et un lac maudit sera votre linceul ! Mauvais riche, l'Enfer et ses tourments t'attendent ! Traître Judas, tu iras *dans ton lieu !* et vous, impudiques, médisants, impies, avares, âmes sans délicatesse et sans probité, cœurs sans amour et sans charité, après avoir épuisé la coupe de miséricorde ici-bas, vous boirez dans l'éternité le calice de la colère. Quand la patience de Dieu sera lassée, et pour plusieurs elle est à bout, rien ne pourra vous soustraire à sa justice. *Quelle chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant !* O mon âme, *où fuirons-nous devant sa face ! Pénétrons dans le rocher, rentrons dans la poussière contre la frayeur de l'Eternel ! Montagnes, montagnes, tombez sur nous, couvrez-nous de devant la face de l'Agneau !* Mais qui pourrait se dérober à ses regards perçants ? Du bout de l'Orient, des extrémités de l'Occident, des entrailles même de la terre, sa main inévitable nous traînera devant son tribunal suprême et là, après nous avoir rappelé sa grâce méprisée, sa miséricorde outragée, ses promesses, ses menaces, sa colère, son amour, son Fils foulés aux pieds : il nous criera de cette voix auguste, qui d'un mot tira le monde du néant et d'un mot l'y fera rentrer à cette heure dernière : *Il n'y a plus de paix ! il n'y a plus de temps ! allez, maudits, allez aux flammes éternelles !* »



Ce fragment, qui révèle un véritable sens oratoire chez le jeune proposant, nous donne aussi une idée de ses opinions dogmatiques, entre autres sur la question des peines éternelles. On voit qu'il se rattachait alors à l'orthodoxie traditionnelle, dans une plus grande mesure peut-être que ses professeurs, qui étaient des unitaires à la façon des Samuel Vincent et des Channing. On ne peut, du reste, pas se prononcer d'une manière absolue sur les opinions théologiques de Cougnard à cette époque, car toutes ses *propositions* sont sur des sujets d'édification et de morale.

A la fin de ses études, il soutint des *thèses* devant la Compagnie des Pasteurs le 18 juillet 1845. Son sujet, *Les Mystères de la Religion chrétienne,* aurait pu lui fournir la matière d'un travail étendu. Mais il n'avait ni la prétention ni le temps surtout d'entreprendre l'étude approfondie de cette question ; aussi sa thèse, une brochure de 31 pages seulement, ne présente-t-elle que quelques définitions et aperçus généraux. Elle est divisée en quatre chapitres : 1° La nature des mystères ; 2° La nécessité des mystères ; 3° La perception des mystères ; 4° La place du mystère dans le plan de la Religion. — Les mystères sont définis : « tout fait dont l'intelligence humaine ne peut obtenir une notion adéquate. » En religion, l'auteur distingue deux classes de mystères : 1° les mystères proprement dits, qui sont les faits révélés: 2° les dualités irréductibles. Les mystères tiennent à l'imperfection même des facultés humaines, et on ne peut en avoir qu'une

perception très incomplète. Mais le mystère est l'objet même de la foi : où il n'y en a pas, il ne peut plus être question de foi et par conséquent de religion, surtout de religion chrétienne.

Dans ce petit travail apparaissent les qualités maîtresses de Cougnard, la précision et la clarté dans la méthode, le style et les idées. Quoiqu'il eût été bien facile, sur une pareille question, d'être obscur et de s'engager dans des difficultés inextricables, il évite instinctivement cet écueil. Son esprit était organisé de telle manière, qu'il lui était impossible de se complaire dans l'obscurité, la confusion ou la subtilité; dès que la clarté et la terre ferme venaient à lui manquer, il aimait mieux s'arrêter que de se lancer dans les spéculations de la métaphysique, qu'il appelait « des châteaux de cartes bâtis sur des nuages. » Au milieu de l'évolution considérable que subirent ses idées, Cougnard conserva toujours cette disposition fondamentale de son esprit, et c'est sans doute cette disposition même qui, le portant à tout éclaircir et simplifier, explique en bonne partie cette évolution.

Après ses examens finaux, il reçut, le 24 août 1845, la consécration qui lui conférait le titre de *Ministre du Saint Evangile.*

III

MINISTRE DU SAINT ÉVANGILE

1845-1851.

Ses études théologiques terminées, Cougnard s'occupa d'enseignement privé, en attendant de postuler une charge pastorale. Tout en continuant ses fonctions de maître au pensionnat Briquet, il donnait encore au dehors des leçons particulières sur diverses branches. Après la révolution de 1846, un *gymnase libre* s'étant fondé en concurrence avec les établissements publics, Cougnard fut appelé à y faire des cours. Grâce à un remarquable don de l'enseignement, il obtenait comme professeur un réel succès, et là encore s'ouvrait pour lui une carrière brillante. Mais la chaire chrétienne gardait toujours sa préférence ; il saisissait toutes les occasions d'y monter, et son talent oratoire grandissant lui attirait déjà de nombreux auditoires. En août 1849, il fut chargé de présider, dans le temple de Carouge, les cultes destinés au contingent des milices genevoises, qui faisaient leurs exercices au

Plan-les-Ouates. Les discours qu'il prononça à cette occasion, *L'emploi de la jeunesse, La servitude des moqueurs, L'éloignement de Dieu,* sont tout ce qu'il y a de mieux adaptés à la circonstance.

Le 23 août 1846, Cougnard avait vu se réaliser le rêve de sa jeunesse : son mariage avec la fille du pasteur Henry fut célébré à Carouge, et c'est dans cette localité que le jeune ménage s'installa tout d'abord. Il y resta trois ans environ, pendant lesquels il eut la joie de voir naître successivement deux filles. Puis, ayant été chargé par le Consistoire d'un cours de catéchumènes, Cougnard vint s'établir définitivement à la ville avec sa famille.

Ce fut deux mois à peine après le mariage de Cougnard et son installation à Carouge, qu'éclata, le 17 octobre 1846, la révolution. La nouvelle constitution démocratique, qui en fut la conséquence, modifia considérablement l'organisation de l'Eglise nationale protestante.

Déjà la constitution de 1842 avait enlevé à la Compagnie des Pasteurs une partie de ses attributions pour les transmettre au Consistoire qui, avec une proportion plus grande de laïques dans son sein, devenait en fait le corps directeur de l'Eglise. En 1847, la nouvelle constitution va plus loin : elle réorganise l'Eglise nationale protestante dans un sens purement démocratique. La Compagnie des Pasteurs, qui apparaissait un peu au parti populaire comme une citadelle du conservatisme, est privée de presque toutes ses attributions officielles. Elle ne

conserve guère que la nomination des professeurs de théologie, la surveillance de l'enseignement théologique et l'admission des candidats au St-Ministère. La direction de l'Eglise lui est complètement enlevée et transmise à un Consistoire, nommé par l'ensemble des électeurs protestants genevois du canton et composé de 25 laïques et de 6 ecclésiastiques seulement. L'élection des pasteurs enfin est confiée à tous les électeurs protestants genevois de chaque paroisse et tous les ecclésiastiques sont exclus de la plupart des fonctions publiques.

Et, tandis qu'on prenait en quelque sorte des mesures de défiance contre le corps pastoral genevois, qu'on ne lui laissait qu'une toute petite place dans le Consistoire et que le Conseil d'Etat, qui à l'occasion pouvait être composé en partie de catholiques, se réservait la surveillance du ménage intérieur de l'Eglise protestante, — on semblait accorder une grande confiance à l'Eglise catholique, qui ne retirait au fond que des avantages du nouvel ordre de choses: l'Etat, en effet, se dispensait de contrôler son organisation intérieure, et la nomination des curés était laissée à l'évêque, sauf ratification du Conseil d'Etat, il est vrai; mais il est bien évident qu'un gouvernement qui aura besoin de l'appoint des voix catholiques se gardera de contrecarrer les désirs de Monseigneur l'évêque ou de la Curie romaine. Enfin, au point de vue financier, les fonds purement protestants et genevois de l'ancienne *Société Economique* étaient absorbés pour servir à des fondations d'intérêt général, telles que la *Caisse*

hypothécaire et la *Banque de Genève,* institutions dont les bénéfices devaient, il est vrai, être affectés en première ligne aux frais du culte protestant. D'autre part, l'Eglise catholique, qui n'avait rien apporté, émargeait au même titre au budget de l'Etat.

Au milieu de ces graves circonstances, les pasteurs et les amis de l'Eglise nationale s'émurent. La Compagnie des Pasteurs protesta, mais sans succès, auprès de l'*Assemblée constituante* et dut bien finir par se résigner. En somme, c'était la démocratie qui, fermentant alors dans plusieurs pays, venait de s'établir victorieusement à Genève, et elle appliquait aussi son principe dans le domaine ecclésiastique. Seulement, par une inconséquence dictée par les nécessités d'une politique de parti, l'application du principe était faite à l'Eglise protestante, tandis que l'Eglise romaine y échappait au fond complètement. Du reste, si la nouvelle organisation ecclésiastique pouvait donner des inquiétudes, c'était surtout parce qu'elle constituait un saut dans l'inconnu. On pouvait d'autre part en retirer des avantages au profit de l'Eglise nationale et de son influence. Par exemple, la nomination du Consistoire et des pasteurs par tous les électeurs protestants avait pour conséquence d'intéresser plus directement l'ensemble des membres de l'Eglise aux affaires ecclésiastiques et aux questions religieuses. La nouvelle organisation était aussi une garantie contre les abus de pouvoir ou l'étroitesse de vues, toujours à redouter de la part de corps qui se recrutent eux-mêmes

comme l'ancienne Compagnie des Pasteurs et dans le fait l'ancien Consistoire. Enfin, l'élection populaire pouvait donner soit aux membres du Consistoire soit aux pasteurs une indépendance indispensable à la dignité de leur charge.

IV

ANNÉES DE PASTORAT

1851-1865.

Le professeur Chenevière, ayant donné sa démission de ses fonctions pastorales, au printemps de l'année 1851, un poste de pasteur à demi-charge devint vacant dans la paroisse de Genève. Cougnard, dont le talent oratoire s'affirmait de plus en plus, se présenta en concurrence avec son ancien condisciple Guillermet, et fut élu le 29 juin.

A cette époque, la polémique anti-ultramontaine avait redoublé. Dès 1851 elle avait commencé ; l'*Union protestante* s'était alors fondée pour s'opposer aux envahissements et aux intrigues catholiques à Genève ; un organe, la *Feuille protestante genevoise,* avait publié, de 1844 à 1846, des articles polémiques contre le catholicisme, et signalé tous les faits à la charge de l'Eglise romaine, à Genève et ailleurs; en 1851, c'est le *Semeur genevois,* dirigé par le ministre Bungener, qui soutient des discussions serrées contre les *Annales catholiques*, organe de l'abbé Mermillod. Mais, en 1853, l'audace des ultramontains ne connaît plus de bornes :

leurs conférenciers, l'abbé Combalot entre autres, profèrent des calomnies contre le protestantisme. Le Consistoire décide alors de prendre officiellement la défense de la foi réformée et choisit à cet effet six conférenciers, MM. les pasteurs Bungener, Tournier, Cougnard, Oltramare, Viollier et Jaquet, qui se distribuèrent les sujets suivants : l'Histoire, la Bible, le Libre-Examen, le Salut, les Bienfaits et les Devoirs.

Cougnard avait donc à traiter la question du *libre-examen,* principe fondamental de la méthode protestante. Dans sa conférence, l'orateur met en présence le principe d'autorité qui est celui de Rome, et le principe de liberté qui est celui de la Réforme. Il les examine ensuite successivement au point de vue de chaque fidèle et au point de vue de l'Eglise. Il montre comment le principe d'autorité réclame du fidèle l'abdication de sa dignité d'être raisonnable, et comment Rome, par ce principe, est amenée à défendre la lecture de la Bible et ne peut sauvegarder son autorité et son unité, toute extérieure du reste, qu'au moyen de l'Inquisition. La liberté, au contraire, si elle produit souvent la diversité, est une source de progrès, de vie, de richesse spirituelle et de sincérité. Puis, sous cette diversité, il y a dans le protestantisme une unité morale, intérieure, plus réelle et plus profonde que l'unité catholique, qui n'est qu'apparente.

Les *Conférences sur la Foi réformée* eurent un immense succès. Le temple de la Madeleine, où elles furent prononcées, se trouva trop petit, aussi fallut-

il les répéter successivement dans le temple de St-Gervais. Elles ne furent du reste pas sans résultat. Un certain nombre de catholiques demandèrent à être instruits et admis dans l'Eglise réformée; plusieurs même furent reçus à St-Pierre dans des cérémonies publiques et solennelles. D'autre part, les attaques des ultramontains ne firent naturellement que redoubler et, l'année suivante, le Consistoire estima qu'une nouvelle série de conférences était nécessaire. La première fois, on avait « établi les principes réformés et combattu ceux du catholicisme ; il fallait les montrer les uns et les autres en action. » Cougnard fut de nouveau parmi les orateurs désignés. Sa conférence, la seconde de la série, est intitulée *la Vérité dans l'Eglise*. Après avoir rappelé que, pour le réformé, la vérité religieuse est contenue dans la Bible librement interprêtée, l'orateur combat la prétention de l'Eglise de Rome à l'infaillibilité dans l'enseignement de la vérité chrétienne. Mais il n'a pas de peine à démontrer que l'Eglise romaine n'est pas infaillible, car son enseignement n'est d'accord ni avec les Ecritures ni parfois avec lui-même. Du reste, l'histoire prouve que cette Eglise elle-même n'a pas vraiment foi en sa propre infaillibilité. En terminant, l'orateur expose tous les dangers et toutes les funestes conséquences de la prétention à l'infaillibilité.

Cette seconde série de conférences [1] eut autant de

[1] Ces deux séries de *Conférences sur la Foi réformée* ont été publiées en deux volumes. Genève 1853 et 1854.

succès que la première. Un cours de catéchumènes spécialement destiné aux catholiques fut institué durant les années qui suivirent, et un certain nombre de prosélytes furent reçus dans l'Eglise protestante.

Cependant, la vie de Cougnard continuait à être très remplie. Comme il n'avait qu'une demi-charge de pasteur, il ne touchait qu'un traitement dérisoire et en tout cas absolument insuffisant pour l'entretien d'une famille qui comptait en 1855 quatre enfants. En conséquence, Cougnard était obligé de se procurer des ressources supplémentaires en donnant des leçons et en prenant chez lui quelques pensionnaires. Une bonne partie de son temps se trouvait ainsi absorbée par des occupations étrangères à son pastorat; ce qui ne veut pas dire qu'il négligeât ce dernier. Le quartier qu'il desservait était compris entre les rues de Rive, Verdaine, Bourg-de-Four, Etienne-Dumont et St-Antoine. Dans ses visites, il était apprécié par les gens de toute condition, malgré son extérieur un peu réservé et froid, car bien vite on sentait qu'un cœur sympathique battait sous cette enveloppe de dignité pastorale.

Mais il est évident que, pour le public, le prédicateur éclipsait le pasteur chez Cougnard. Son talent oratoire ne faisait, en effet, que grandir et des auditoires toujours plus nombreux se pressaient au pied de sa chaire. La nature lui avait dispensé généreusement de beaux dons: une taille élevée et un

extérieur distingué, une belle tête aux cheveux fins et ondulés, au front large et haut; son œil clair, enfoncé sous une profonde arcade sourcilière, avait un regard fascinateur; son geste était ample et puissant; sa voix magnifiquement timbrée, étendue, vibrante et souple. Tout cela prévenait déjà grandement en sa faveur, mais Cougnard ne négligeait rien de ce qui peut seconder l'éloquence naturelle: il mettait beaucoup de soin à la composition de ses discours, qui laissaient peu à désirer au point de vue de la méthode, du style et du fond. Esprit clair et pénétrant, il saisissait immédiatement les grandes lignes de son sujet et, avec un sens oratoire admirable, il savait les disposer dans une gradation savante; parties, divisions et subdivisions du discours, tout convergeait vers le but toujours précis qu'il se proposait. En même temps, les idées et leur expression, tout en restant élevées, ne dépassaient jamais le niveau intellectuel de l'auditoire et, de cette façon, comme tout le monde comprenait et savait où on le menait, l'orateur empoignait dès le début ses auditeurs et les entraînait où il voulait, sans jamais leur faire perdre pied. Sur la route, pour ne pas les surmener, il les arrêtait devant un tableau saisissant, une image, une comparaison qui jetaient plus de clarté encore dans les esprits, ou bien il résumait sa pensée en une formule qui s'enfonçait comme un coin dans la mémoire. Et, dans tout cela, il était secondé par ses dons extérieurs remarquables, sa haute stature, son geste qui, s'il était parfois exagéré, était toujours impressif, sa voix

enfin qu'il savait conformer à toutes les nuances du fond et de la forme.

On comprend que, dans de telles conditions, il attirât la foule, d'autant plus qu'alors il était en communion d'idées avec la grande majorité de notre public religieux. Depuis qu'il avait quitté la Faculté, ses opinions théologiques ne s'étaient guère modifiées; il était resté fidèle à l'ancien unitarisme supranaturaliste, qui dominait dans l'Eglise nationale de Genève, et il ne semble pas que la conversion éclatante d'Edmond Scherer à la théologie nouvelle, en 1849, ni le mouvement inauguré par la *Revue de Strasbourg*, en pays de langue française, eussent exercé sur Cougnard une action sensible. Il en fut préoccupé cependant, comme l'attestent quelques-uns de ses discours de cette époque. Mais il n'abordait jamais qu'à contre-cœur les sujets controversés. Ainsi, dans un sermon sur *la réalité des miracles*, daté de 1852, il s'excuse d'aborder une pareille question, en disant: « Nous-même, mes frères, nous préférons les sujets qui nous appellent à parler à vos consciences et à vos cœurs. Nous voudrions ne monter jamais dans ces chaires que pour vous entretenir de ces vérités, qui sont la vie de l'âme et qui la nourrissent abondamment d'amour de Dieu, d'amour de Christ, d'espérance, de sanctification et de consolation. »

En considération de son talent et de ses succès, Cougnard fut chargé à plusieurs reprises par le Consistoire de prédications spéciales. En 1853 et 1854, il fut, comme nous l'avons dit, au nombre des ora-

teurs choisis pour les *Conférences sur la foi réformée*. En 1855, il fut appelé à prononcer, les quatre Jeudis qui précédèrent Pâques, à 8 heures du soir, et devant un auditoire d'hommes, quatre conférences *sur le Christianisme*[1]. Dans la première, l'orateur montre quelle révolution morale et religieuse Jésus-Christ a accomplie, en substituant à la religion formaliste et à la morale extérieure des juifs et des païens la religion et la morale intérieures de l'Evangile, le culte en esprit et en vérité, la sainteté intime et le salut spirituel. Le sujet de la seconde conférence, c'est la révolution sociale que Jésus a opérée dans l'humanité, non pas en changeant les institutions, mais en s'efforçant de régénérer les cœurs, où les lois et les institutions trouvent leur seul fondement véritable : comme un levain dans la pâte, le Royaume des cieux, qui est l'Eglise invisible, transforme la société à travers les siècles. La troisième conférence est consacrée à la question du surnaturel dans la vie de Jésus-Christ. Selon l'orateur, le surnaturel atteste la mission divine du Christ : l'Evangile est tissé de merveilleux, on ne peut le dégager de ce dernier sans le réduire à presque rien; sans lui, les premiers progrès du christianisme sont inexplicables. Il paraît, cependant, que c'est en travaillant cette conférence que Cougnard sentit sa foi au surnaturel vaguement ébranlée. Enfin, dans son dernier discours,

[1] *Quatre conférences sur le Christianisme*, par J. Cougnard, pasteur. Genève 1855.

l'orateur s'attache à démontrer l'excellence du christianisme, au-dessus duquel on ne peut rien imaginer de supérieur : c'est la religion définitive et l'avenir lui appartient.

Ces conférences se distinguent par une pensée claire, un plan très net et une forme entraînante, qualités très appropriées au but apologétique poursuivi par l'orateur. Elles obtinrent un légitime succès et, dès le début, la publication en fut réclamée.

Au cours de l'hiver 1856-1857, Cougnard, dont l'état de santé nécessitait absolument le repos, s'absenta de Genève à deux reprises : la première fois pour accompagner et installer un jeune homme à Berlin, où il séjourna lui-même pendant quelques semaines ; la seconde fois pour suivre à Rome M. et Mme *Revilliod-de Sellon* et s'occuper de leur fils. Son séjour dans la Ville éternelle lui avait laissé de nombreux et vivants souvenirs, que souvent il aimait à évoquer. La Rome antique l'intéressa vivement, comme tous ceux qui ont fait des études classiques ; il admira aussi les fameuses galeries de peinture et les toiles célèbres dont cette ville est si richement pourvue. Mais il étudia en même temps avec autant d'intérêt la Rome des papes, la ville des prêtres et des mendiants. Il n'y avait peut-être à cette époque pas un Etat européen plus mal gouverné que ceux du pape : ils étaient infestés de brigands et, dans Rome même, des délits incroyables étaient commis en pleine rue et en plein jour ; tout ce qui touchait au gouvernement était si corrompu,

qu'il valait mieux avoir affaire avec les brigands qu'avec une autorité officielle quelconque. Quant au clergé romain, comme il se sentait absolument chez lui, il laissait s'étaler sans vergogne tous les abus de l'Eglise : l'observateur le moins attentif ne pouvait alors s'empêcher de constater la corruption de la cour papale, le formalisme absolu du culte et un mélange de grossière superstition et de profond scepticisme chez le peuple, qui ne voyait guère dans la religion qu'une source abondante de revenus pour la ville. Voici un trait entre beaucoup, que Cougnard racontait souvent et qui peint bien cet état de choses. Pénétrant un matin dans une église où l'on pouvait voir un tableau célèbre, Cougnard et ses compagnons trouvent un prêtre qui disait une messe basse. Malgré leurs efforts pour l'en dissuader, leur *cicerone* s'en va avertir l'officiant qui, apercevant les visiteurs, s'interrompt aussitôt et leur fait les honneurs de l'église. Puis, son office de *cicerone* accompli, il empoche avec reconnaissance le pourboire qu'on lui offre et s'en va reprendre sa messe où il l'avait laissée.

Cougnard ne se faisait déjà aucune illusion sur le catholicisme romain, mais sa répulsion pour lui ne fit encore que s'accroître pendant son séjour à Rome.

Son retour s'effectua en voiture, par petites étapes à travers les Romagnes et la Toscane, avec arrêts parfois dans des villages inconnus. Ce voyage lui laissa aussi des impressions intéressantes, qu'il consignait dans ses lettres à sa famille. Malheureusement ces lettres n'ont pas été conservées.

Après cette absence de trois mois environ, Cougnard reprit ses fonctions pastorales, et cette période de son ministère fut peut-être la plus brillante : son talent lui valait des témoignages d'admiration unanimes. Ses auditoires réunissaient des personnes de toute condition : des hommes du peuple, peu assidus généralement aux saintes assemblées, faisaient une exception pour lui et des personnes de la plus haute société cherchaient à nouer des relations avec lui. Mais Cougnard avait trop d'occupation pour répondre à toutes ces avances; il estimait aussi qu'il devait à sa famille et à ses pensionnaires les instants que lui laissait son travail; enfin et surtout il tenait à son indépendance, et une fierté un peu farouche, qui n'est pas rare chez le vieux genevois, le poussait à éviter tout ce qui pouvait avoir l'apparence seulement de la courtisanerie à l'égard des gens riches ou haut placés. Du reste, à cette époque déjà, les idées de Cougnard commençaient à évoluer et le temps n'était pas très éloigné, où beaucoup de ceux qui l'admiraient le plus, ne pouvant ou ne voulant pas le suivre dans son évolution, devaient se détacher de lui.

En hiver 1859, chargé par le Consistoire de prononcer une série de conférences, il choisit pour sujet : *l'Eglise* [1]. Ces discours sont la première manifestation importante d'une modification dans ses idées religieuses. Après s'être approprié la formule de St-Paul : *l'Eglise est le corps de Christ*, l'orateur se

[1] *Conférences sur l'Eglise, suivies de trois sermons.* Genève 1859.

demande quelle est la mission des Eglises et quelles conditions elles doivent remplir pour être fidèles à cette mission. Pour lui, la mission d'une Eglise chrétienne est de faire l'œuvre du Christ dans l'esprit du Christ; mais il y a quatre obstacles principaux qui peuvent entraver ou même compromettre l'œuvre d'une Eglise chrétienne, ce sont : l'indifférence, le formalisme, les traditions et l'exclusivisme. Chacun de ces points forme le sujet d'une des conférences. On le voit donc par ce simple résumé, Cougnard rompait assez hardiment avec les conceptions traditionnelles. Comme ces conférences étaient prononcées le dimanche, à l'heure ordinaire du culte, elles affectent un peu la forme de sermons; aussi le prédicateur s'efforce-t-il de ne pas se confiner dans le domaine purement théorique et général : voulant être pratique et édifiant, il prend ses auditeurs directement à partie, pour stimuler leur zèle, pour les élever au pur spiritualisme chrétien, les engager à chercher le vrai progrès religieux, qui est de revenir à l'Evangile authentique de Jésus, et leur inspirer un esprit de tolérance et de largeur, seule garantie de l'unité véritable de l'Eglise. Il n'oublie pas non plus qu'il parle aux membres de l'Eglise nationale de Genève, affranchie depuis 1725 de toute confession de foi et dotée d'une constitution des plus libérales.

Les *conférences sur l'Eglise* eurent du succès, mais elles soulevèrent quelques critiques. On reprocha à l'auteur de s'être placé trop spécialement au point de vue de l'Eglise de Genève et de ne pas

s'être élevé à la notion de l'Eglise invisible, qui est la seule véritable. On critiqua surtout son attitude à l'égard du principe des confessions de foi, principe qu'on prétendait très légitime, étant donné que la Bible seule ne peut pas être la base unique d'une Eglise, car elle est sujette à bien des interprétations [1].

Des idées exposées dans ces conférences et des critiques dont elles furent l'objet, on peut conclure qu'à cette époque les deux tendances commençaient à se dessiner à Genève; mais, tandis qu'en France on était déjà en pleine lutte, à Genève le feu devait couver, avec de rares éclats, pendant dix ans encore, avant que la crise se déclarât.

Avec les conférences sur l'Eglise, trois sermons de Cougnard furent publiés. Vers la même époque, deux autres discours furent imprimés sur la demande de nombreux auditeurs. Ce sont : le *Culte de Mammon* et la *Vraie Liberté;* ce dernier avait été prononcé devant les soldats suisses de la Ire division [2].

[1] *Semaine religieuse,* n° du 23 avril 1859.
[2] *Le Culte de Mammon,* Genève 1859. — *La vraie Liberté,* Genève 1860.

V

LA CHAIRE DE THÉOLOGIE — ÉVOLUTION RELIGIEUSE

1860-1869.

Le décès du professeur Diodati, survenu en juillet 1860, laissa vacante à la Faculté de théologie la chaire d'apologétique et d'homilétique ; la Compagnie des Pasteurs, dont c'était alors l'attribution, fut donc appelée à nommer un nouveau professeur. Trois candidats s'inscrivirent, MM. Aug. Bouvier, Cougnard et Dandiran. Mais la majorité de la Compagnie tourna ses regards vers M. Ernest Naville, dont le talent était déjà hautement apprécié à Genève et à l'étranger, et qu'on jugeait propre à jeter un grand lustre sur la Faculté de théologie. M. Naville fut donc instamment prié d'accepter une candidature et, en septembre, à l'élection, il obtenait dans le sein de la Compagnie 19 voix contre 9 dévolues à Cougnard. Mais il avait mis une condition à son acceptation : c'est qu'on le déchargeât de l'homilétique et de la théologie pratique, qui seraient confiées à un suppléant, pour ne lui laisser que l'apologétique. Cette condition fut acceptée et, en l'absence de M. Naville qui était alors en voyage,

la Compagnie chargea pour cette fois le recteur de l'Académie de se mettre d'accord avec le Département de l'Instruction publique, pour désigner le professeur suppléant. Il était entendu que ce mode de faire était exceptionnel et que, l'année suivante, la Compagnie et M. Naville reprendraient toute leur liberté. Comme Cougnard avait obtenu, lors de l'élection, le plus de voix après M. Naville, ce fut lui que le recteur désigna. En conséquence Cougnard donna, durant l'année académique 1860-1861, un cours d'homilétique qui obtint un réel succès auprès des étudiants.

A l'occasion de sa candidature, Cougnard avait publié, à l'exemple de ses concurrents, un travail intitulé : *Considérations sur l'Apologétique* [1]. Dans cet opuscule, l'auteur constate tout d'abord que l'apologétique chrétienne passe par une crise : d'une part, l'apologétique ancienne, dite *externe,* qui prouve la vérité du christianisme par les miracles et les prophéties, n'a plus de prise sur les esprits modernes, qu'elle rebute au contraire ; d'autre part, les excès de la critique moderne fournissent des armes à l'incrédulité. Cette branche de la théologie est pourtant indispensable ; elle a rendu des services signalés au christianisme et pourra lui en rendre encore à condition de se renouveler. D'*externe* qu'elle était il faut qu'elle devienne *interne.* Puis, il faut qu'elle se place sur un terrain solide, accepté par l'incrédulité elle-même. Ce terrain com-

[1] *Considérations sur l'Apologétique.* Genève 1860.

mun et solide, c'est le fait que *l'humanité est religieuse, qu'elle a des besoins spirituels*. Dès lors, la tâche de l'apologétique sera de prouver que le christianisme répond à ces besoins mieux que toute philosophie ou que toute autre religion. Pour faire cette preuve, la méthode historique sera la plus avantageuse, parce qu'elle est la plus simple et la plus populaire. On esquissera donc le caractère, la vie et l'enseignement de Jésus-Christ et, dans ce travail, il ne faudra pas craindre de se placer sur le terrain le plus défavorable, tel qu'il est circonscrit par la critique la plus négative : même dans ces limites, le Christ historique reste d'une grandeur morale incomparable et son œuvre rédemptrice d'une beauté et d'une efficacité sans pareilles. Voilà ce que l'apologétique doit faire ressortir et faire sentir vivement. L'idée de la Révélation devra enfin couronner l'édifice apologétique, car elle seule peut expliquer l'apparition de Jésus-Christ et l'éclosion du christianisme. Ici, on entre déjà dans le domaine de la dogmatique ; mais l'apologétique elle-même n'est qu'une introduction à la dogmatique.

Ce travail très bien fait où brillent les qualités de précision de l'auteur, témoigne qu'à cette époque Cougnard n'avait pas encore abandonné le point de vue supranaturaliste ; mais il faut remarquer, et c'est là l'idée centrale du mémoire, que ce n'est plus en réalité le surnaturel qui, selon l'auteur, est la garantie de la vérité chrétienne, mais que c'est cette vérité elle-même qui, s'imposant à la

conscience religieuse, entraîne à sa suite l'acceptation du surnaturel. Quand on en est là, le saut est fait, on foule déjà le sol du libéralisme.

Ce furent probablement ces opinions déjà avancées qui déplurent chez Cougnard à la majorité de la Compagnie des Pasteurs, car, à la fin de l'année académique 1860-1861, M. Naville ayant laissé à ce corps le soin de désigner à nouveau son suppléant, Cougnard ne fut pas maintenu dans ses fonctions. Déjà, l'année précédente, la conduite de la Compagnie avait été assez étrange, quand elle avait prétexté l'absence de M. Naville, pour remettre au recteur de l'Académie la désignation du professeur suppléant, tout en réservant ses droits et ceux du professeur titulaire pour l'année suivante. Il semble qu'en agissant ainsi elle ait voulu échapper à l'obligation de désigner Cougnard, dont le choix s'imposait la première fois, puisqu'il avait obtenu le plus grand nombre de voix après M. Naville; qu'en outre elle ait tenu à conserver toute sa liberté pour pouvoir ne pas le confirmer au bout d'un an. Il eût pourtant été juste qu'elle le confirmât, car Cougnard avait très bien réussi dans son enseignement et, mieux que tout autre, il se trouvait à sa place dans cette chaire d'homilétique et de théologie pratique. Tout porte donc à croire que la majorité de la Compagnie obéit à l'esprit de parti en laissant de côté Cougnard, qui n'avait pas démérité, et en mettant à sa place M. Aug. Bouvier. Cette attitude injustifiée lui attira des représailles de la part du Département de l'Instruction publique, qui prit le parti de Cougnard.

S'appuyant sur une interprétation de la loi, le Département revendiqua le droit de pourvoir à la suppléance et maintint Cougnard à son poste, sans tenir compte des protestations du corps académique et de la Compagnie des Pasteurs. Dans ces conditions, M. Naville crut devoir donner sa démission de professeur et, la chaire d'apologétique et d'homilétique se trouvant ainsi de nouveau vacante, une nouvelle inscription fut ouverte par la Compagnie. A l'élection, le 13 décembre 1861, Cougnard échoua une fois encore contre M. Bouvier. Il aurait pu, selon le programme académique arrêté par le Département de l'Instruction publique, donner un cours extraordinaire de prédication à la Faculté de théologie ; mais, en gage de paix, il y renonça et remit au Département sa démission de professeur suppléant. On a reproché à Cougnard d'avoir, par son attitude, privé notre Faculté d'un homme de la valeur de M. Ernest Naville. Sans doute, toute cette affaire fut malheureuse, mais c'est la majorité intransigeante de la Compagnie, qui en fut la première cause, lorsqu'elle prit contre Cougnard une mesure injustifiée et purement arbitraire. D'autre part, il reçut bien des témoignages de sympathie et la majorité des étudiants en théologie manifesta son regret de le voir écarté de la Faculté.

Durant les années qui suivirent, la santé de Cougnard traversa une crise fâcheuse. Il dut renoncer à faire, en hiver 1864, les conférences sur le *Christianisme et la Société,* dont le Consistoire l'avait

chargé. Cette même année, il se vit obligé de demander un congé de trois mois, qu'il dut prolonger de six mois. Ce repos et les soins dévoués dont il fut l'objet le rétablirent, mais il resta délicat jusqu'à la fin et dut se ménager continuellement.

Au printemps 1865, le professeur Chenevière ayant donné sa démission, on rattacha l'apologétique à la chaire de dogmatique et M. Bouvier fut appelé dans cette chaire ainsi modifiée. Restait celle d'homilétique et de théologie pastorale, à laquelle on rattacha la morale et qui fut confiée à Cougnard, nommé professeur par la Compagnie des Pasteurs, le 9 juin 1865. A la rentrée de la Faculté, le 22 octobre 1865, il inaugura ses cours par une *leçon d'ouverture* sur le sujet suivant: *La Science et l'Eglise* [1].

Dans cette conférence, le nouveau professeur commence par définir le but de la théologie pratique : « Elle se propose, dit-il, d'appliquer aux besoins de l'Eglise les résultats obtenus par les sciences théologiques... elle est le trait d'union entre la Science et l'Eglise. » Cette branche de la théologie est donc nécessaire, car il ne doit pas y avoir divorce entre l'Ecole et le Temple. Il arrive, cependant, qu'ils ne vivent pas bien ensemble, ce qui est très fâcheux pour l'un et l'autre. Un professeur de théologie pratique sera donc bien sur son propre terrain, s'il se demande quel doit être dans une Eglise protestante le rôle de la Science.

[1] *La Science et l'Eglise,* discours adressé aux étudiants en théologie. Genève 1865.

L'orateur constate tout d'abord que le Protestantisme c'est le Biblicisme, « c'est-à-dire la religion fondée sur la Bible et sur la Bible seule... Selon l'idée protestante aussi, le christianisme est un fait qu'il s'agit, non d'inventer, mais de constater. » La Bible est donc « l'autorité qui fournit l'idée; mais quelle est l'autorité qui constate. » Sur ce point, la théorie protestante est vague et faible. Or, on peut choisir entre trois principes pour reconnaître et déterminer l'autorité de la Bible : le sens individuel, la tradition et la science. L'auteur repousse les deux premiers comme insuffisants et se déclare pour le dernier : ce qui dira à l'Eglise ce qu'est la Bible, ce qu'elle vaut, ce qu'elle enseigne, ce qu'elle réclame du chrétien, c'est le corps des théologiens, c'est la grande Science protestante. Si l'Eglise renie la Science, elle se fera plus de tort à elle-même qu'à la Science, car elle rebutera les esprits d'élite et ne retiendra que ceux qui demandent une religion toute faite et immuable. C'est la Science qui fait la gloire, l'originalité et la force du protestantisme; il serait désastreux de la renier, d'autant plus qu'elle ne saurait porter atteinte aux vérités-mères de la religion du Christ, ni altérer la sainte image du Sauveur, ni ternir l'éclat de sa vie et de sa mort, unique dans l'histoire, ni diminuer la valeur et la beauté de la Bible : au contraire, la Science ne peut que les faire reluire d'un plus vif éclat, en les débarrassant de tout ce qui les a obscurcis et décolorés.

En terminant, le nouveau professeur invitait ses jeunes auditeurs à être toujours du parti de la

Science, car elle est irrésistible et elle vaincra : « Dieu veuille qu'elle triomphe, non de l'Eglise, mais par l'Eglise ! »

Cette leçon, très applaudie par ceux qui l'entendirent, souleva aussi quelques colères, car elle attestait de nouveaux pas de Cougnard vers le libéralisme et décochait quelques traits acérés contre la tendance conservatrice. On le voit, la crise continuait à se préparer, et l'on pouvait craindre de la voir éclater d'un moment à l'autre. Mais, pour comprendre la situation, il faut remonter un peu en arrière et rappeler quelques événements caractéristiques.

L'histoire nous donne continuellement le spectacle d'actions et de réactions, desquelles résultent souvent des combinaisons entre les éléments opposés. Le mouvement religieux au sein du protestantisme genevois, au cours de ce siècle, en est un exemple frappant. Le Réveil, contre lequel l'Eglise officielle avait réagi si vigoureusement, était loin d'avoir été sans action sur celle-ci, et cette action fut encore augmentée quand éclata la révolution démocratique et, peu après, la révolution théologique. En effet, la constitution toute démocratique imposée à l'Eglise nationale protestante, en 1847, provoqua au sein de celle-ci une certaine réaction ; on fut inquiet des conséquences que pourraient avoir l'amoindrissement de la Compagnie des Pasteurs et l'attribution de la direction de l'Eglise à un corps presque complètement laïque et nommé par l'ensemble des citoyens

protestants. Aussi le Consistoire s'efforça-t-il, dans son *Règlement organique*, de bien déterminer le fondement religieux de l'Eglise : « L'Eglise nationale protestante de Genève reçoit comme Parole de Dieu et comme divinement inspirées, les Saintes-Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testaments. Elle en fait la base et la règle unique, infaillible et entièrement suffisante de la foi et de la vie. Fondée sur cette base, elle reconnaît à chacun de ses membres le droit de libre-examen. »

Mais, un autre danger menaçait : vers 1850, la critique biblique allemande et ses conclusions au point de vue doctrinal, commençaient à être vulgarisées en pays de langue française et, tôt ou tard, le mouvement atteindrait sûrement Genève. Dans ces circonstances, les principes dogmatiques et ecclésiastiques du Réveil devaient nécessairement apparaître comme une sauvegarde à plusieurs des conducteurs de notre Eglise nationale. Aussi, peu à peu, les liturgies, le psautier, les catéchismes, furent-ils revisés dans un sens plus conforme à l'orthodoxie traditionnelle; les pasteurs furent en même temps tenus de lire les liturgies sans y rien changer.

Cougnard qui, depuis 1855, faisait partie du Consistoire, fut de ceux qui cherchèrent à enrayer cette réaction, mais ils n'étaient pas assez nombreux pour y réussir. La tendance conservatrice formait la grande majorité du Consistoire qui, à cette époque, était élu sans opposition. Ce n'est que depuis 1859 qu'aux élections un parti, dit *libéral,* cherche à se grouper ; il blâme la tendance du Consistoire sortant de

charge, tendance antipathique à la population, parce qu'elle est rétrograde et favorable à la dissidence.

Depuis cette époque, les deux courants deviennent de plus en plus distincts et des conflits éclatent. En 1861, c'est l'affaire de la suppléance du professeur Naville, exposée plus haut. La même année, l'*Alliance évangélique universelle* devait se réunir à Genève. Après avoir obtenu du Consistoire l'usage du temple de Saint-Pierre, grâce à une formule assez vague, elle exclut en fait de ses séances, par sa déclaration de foi trinitaire, les pasteurs unitaires de l'Eglise qui lui donnait l'hospitalité. Cougnard fut au nombre des 22 ecclésiastiques genevois qui protestèrent contre un pareil procédé. Quelques années après, en 1864 et 1865, des protagonistes du mouvement libéral, M. Albert Réville, pasteur à Rotterdam et M. Pellissier, pasteur en France, de passage à Genève, trouvent des pasteurs disposés à leur céder leur chaire. Mais il s'agissait d'obtenir le consentement du Consistoire. Celui-ci demande le préavis de la Compagnie des Pasteurs qui, après une longue discussion, propose de laisser prêcher M. Réville, pourvu qu'il donne son adhésion aux premiers articles du Règlement organique de l'Eglise, reproduits ci-dessus. M. Réville accepte cette condition, mais le Consistoire refuse de maintenir son nom sur la liste des prédicateurs et lui ferme ainsi les chaires de Genève. L'année suivante, c'est le tour de M. Pellissier; mais on se borne à lui fermer la chaire le jour de la

communion de septembre et on la lui accorde le dimanche suivant. La théologie et certaines expressions de l'éminent orateur furent mal comprises, ce qui provoqua une vive émotion dans l'Eglise[1]. Le Consistoire était sur le point de décider que tout prédicateur étranger serait dorénavant exclu des chaires de l'Eglise nationale, mais Cougnard, voulant écarter une mesure aussi radicale, proposa que l'arrêté fût rédigé comme suit : « Tout pasteur étranger, qui n'aura pas déjà été autorisé à prêcher dans nos temples, ne pourra obtenir cette autorisation sans en avoir fait la requête dix jours d'avance. » Cette proposition réunit l'unanimité.

Comme on le voit, les deux tendances théologiques et ecclésiastiques se dessinaient de plus en plus ; des conflits entre elles se produisaient de temps en temps, signes précurseurs de la crise prochaine, et chaque fois le fossé se creusait plus profond entre les partis.

C'est à cette époque que s'accomplit aussi l'évolution théologique et religieuse de Cougnard. Les *Conférences sur l'Eglise* avaient marqué un premier pas, ses *Considérations sur l'apologétique* un second ; l'attitude de la majorité de la Compagnie des Pasteurs à son égard, lors de l'affaire de la chaire de théologie, n'avait pu que hâter le mouvement ; enfin, le discours aux étudiants sur la *Science et*

[1] *M. Pellissier et l'Eglise nationale protestante de Genève,* par L. Thomas, pasteur. Genève 1865.

l'Eglise, attestait que l'évolution serait bien vite achevée, si elle ne l'était déjà. Ce résultat était à prévoir, si l'on considère la nature d'esprit de Cougnard, qui avait toujours été avide de clarté et de simplicité, et avait toujours éprouvé une répulsion instinctive pour la métaphysique et les subtilités dogmatiques. On a pu déjà s'en convaincre par ses publications antérieures ; ses sermons inédits, qui traitaient pour ainsi dire tous des sujets de morale et de pure édification, ne font que confirmer ce jugement.

A cette raison intime, tirée de la nature même de l'esprit de Cougnard, il faut ajouter les circonstances spéciales de l'Eglise de Genève à cette époque ; car les circonstances extérieures ont toujours une influence marquée sur le mouvement des esprits. Comme on l'a vu par quelques faits, il soufflait sur cette Eglise, depuis un certain nombre d'années, un léger vent de réaction, réaction dogmatique dans le sens des doctrines du Réveil et réaction ecclésiastique, contraire aux traditions libérales de l'Eglise de Genève. Cougnard avait eu personnellement à en souffrir, ce qui avait contribué à précipiter son évolution vers les idées nouvelles. En outre, cette tendance un peu réactionnaire de la majorité de nos corps ecclésiastiques déplaisait à une bonne partie de notre population, qui n'a jamais aimé dans le domaine religieux l'esprit autoritaire et sectaire. Ce mécontentement se traduisait par une certaine hostilité et par des propositions périodiques touchant la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cependant, la

tendance latitudinaire se trouvait aussi assez fortement représentée au sein des corps ecclésiastiques : fidèle aux traditions de largeur de l'Église nationale, elle ne voulait pas qu'on s'engageât dans une voie qui aurait amené une rupture avec la majorité du peuple protestant genevois et institué un ordre de choses tout au profit de l'ultramontanisme qui, à cette époque, intriguait sans relâche, et voyait le nombre de ses adhérents augmenter par l'afflux continuel à Genève des populations catholiques d'alentour. Cougnard fut un des partisans les plus ardents de ce *nationalisme* protestant genevois et, toute sa vie, il lutta contre ces deux ennemis de la Genève protestante : la dissidence et l'ultramontanisme. Il vit enfin, dans la conception libérale du christianisme, un moyen de rattacher la masse à l'Eglise et de réveiller son intérêt pour les choses religieuses. En effet — et cette conviction se fait jour dans plusieurs de ses discours-programme — le christianisme libéral lui apparaissait comme la religion saisie dans ce qu'elle avait de plus essentiel et de plus simple, et par conséquent comme la conception vraiment populaire et authentique de l'Evangile.

Telles sont, semble-t-il, les raisons principales qui déterminèrent ou accompagnèrent l'évolution de Cougnard vers le libéralisme religieux. Cette évolution ne s'accomplit pas chez lui sans luttes intérieures, il le déclare lui-même dans un de ses discours : « Ah ! oui, dit-il, je me suis aperçu que l'Esprit n'attend pas notre permission pour agir en nous. Comme il m'a dérangé dans mes opinions et dans

mes désirs ! Ma pensée s'était fait un nid dans le duvet de la tradition ; j'étais deux fois plus orthodoxe qu'on ne me demanderait aujourd'hui de l'être, et peu à peu, malgré moi, sous la pression d'un intolérable aiguillon, il a fallu ouvrir les yeux à une autre lumière et constater ce que j'avais toujours redouté de voir. J'ai senti s'ébranler, s'écrouler, se dissoudre des croyances auxquelles il me semblait auparavant que mon âme et ma vie étaient indissolublement attachées. Je m'obstinais à les retenir, je m'y cramponnais avec toutes les angoisses d'un amour menacé, mais la loi cachée agissait sourdement, la force intime et mystérieuse dissipait illusion après illusion, déchirait voile après voile ; de nouvelles clartés pénétraient dans mon esprit et dans ma conscience ; une foi nouvelle s'emparait de mon existence. J'en bénis Dieu aujourd'hui, mais ce n'est point ma volonté — loin de là — c'est une loi agissant dans les profondeurs de mon être qui a opéré en moi ce changement [1]. »

C'est en 1867 que l'évolution théologique de Cougnard est complète. Cette année-là, il avait décliné toute réélection au Consistoire, dont il avait fait partie depuis 1855. Cela ne devait pas signifier qu'il voulût se retirer de la lutte, car, cette même année, il répondait à l'appel des libéraux du Midi et prononçait à Nîmes, le 9 octobre 1867, son premier sermon-programme libéral, intitulé : *Ce qui sauve* [2]. Cet admirable discours fit une immense

[1] *Sermons*, Genève et Paris 1886, p. 78 et 79.
[2] *Ibid.*, p. 1.

impression. Son début seul constitue une vraie trouvaille oratoire : nous avons rencontré, il y a quelques années, un laïque d'une Eglise du Gard, qui avait entendu ce discours à Nîmes et avait gardé un vivant souvenir de ce début. En effet, l'orateur, ouvrant la Bible à la page où se trouvait son texte, ne lut de celui-ci que la première partie : « *En Jésus-Christ, dit-il, ce qui sert c'est...* » puis, posant le livre, il interrogea son auditoire : « *C'est quoi ? mes frères.* » Cette entrée originale était bien faite pour frapper les esprits et exciter au plus haut point l'intérêt. La suite du discours ne trompait pas l'attente de l'auditeur. Trouver ce qui sert, ce qui sauve en Jésus-Christ, tel est le but du prédicateur. Mais, avant de le rechercher, il pose deux principes, dictés par le seul bon sens : 1° ce qui sauve doit être quelque chose de *simple,* à la portée de tous ; autrement une autorité quelconque devient indispensable et il ne peut plus être question de liberté ; 2° ce qui sauve doit être justement ce dont Jésus a parlé le plus, car il n'est pas admissible que Jésus ait laissé dans l'ombre précisément la doctrine capitale. Ici, l'orateur répond avec une terrible ironie à ceux qui lui objectent que les paroles de Jésus ne sont pas tout le christianisme, et qu'il oublie le développement historique de la doctrine chrétienne : « Eh bien ! oui, vraiment, je l'oubliais. J'oubliais que l'Evangile de Jésus de Nazareth n'est qu'une ébauche informe, une première et vague esquisse du christianisme, qui ne peut pas donner l'idée du système et qui n'en contient pas même les

traits caractéristiques. J'oubliais que le Sermon sur la montagne, les Paraboles, le Sommaire de la loi, les entretiens du Maître avec Nicodème et avec la Samaritaine sont un petit cours de morale à l'usage des commençants; que la dogmatique de Jésus est d'une extrême pauvreté, d'une incroyable insuffisance, et que si nous n'avions pas le bonheur de posséder d'autres écrits plus forts, nous nous ferions une fausse idée de notre Religion. J'oubliais cela, mes Frères, et j'espère bien l'oublier tant que je vivrai [1]. » Pour savoir ce qui sert en Jésus-Christ, il faut interroger le Maître lui-même. Sa pensée fondamentale ressort à chaque ligne de l'Evangile : ce qui sert, c'est la Sainteté. St-Paul l'a bien compris ainsi : *En Jésus-Christ,* dit-il, *ce qui sert... c'est d'être une nouvelle créature.* « Oui, renouveler l'homme, le créer de nouveau en l'affranchissant de tout ce qui a faussé sa droite nature... voilà le but, voilà l'œuvre du Christ;... voilà le plan divin qu'il réalise, non par le dogme, non par la critique, non par la lettre et ses subtiles interprétations, mais par l'esprit, par la vie, par la contagieuse influence de sa Sainteté..... La Sainteté, c'est-à-dire l'ordre divin dans l'âme, l'union intime avec Dieu; union qui n'est pas intellectuelle, rituelle et servile, mais spirituelle, morale, libre et joyeuse : voilà l'Evangile, la Religion des religions, le salut, la vie des individus, des peuples et des Eglises. » Et c'est par son irrésistible beauté que cette religion se démontre

[1] *Sermons*, p. 9 et 10.

aux âmes, c'est « par cet attrait mystérieux qu'exerce sur nous la vérité vraie... Après tout, nous sommes de race divine: le divin, quand il est débarrassé de ses voiles, entre chez nous comme on entre chez soi, et, s'il y est le bienvenu, il y reste. » — Quand on prêche cela, on trouve un écho dans toutes les âmes d'élite, mais quand on affirme que c'est toute la religion, on s'entend dire que c'est « la religion au rabais. » Ah! il faudrait seulement qu'il y ait « une majorité d'hommes et de femmes qui la prennent au sérieux, cette religion au rabais[1]! » — L'orateur enfin répond à ceux qui lui demandent ce que deviennent, dans la nouvelle conception du christianisme, la tradition, la Bible et l'Eglise. La tradition, c'est-à-dire le dogme ecclésiastique, a conservé quelques vérités chrétiennes qu'il faut respecter; mais, au nom de la Réforme, il faut la débarrasser des éléments judaïques et païens dont elle est pénétrée. Quant à la Bible, elle n'est « pas l'objet de la foi, mais la source et l'aliment de la foi, » on y trouve « l'idée éternelle de Dieu, » on y puise « les principes générateurs qui sont la vie de l'âme; » aussi ne faut-il pas « transformer le Livre-Prophète en livre d'école »: ce qu'il faut lui demander « c'est la foi, le sens religieux et moral, la vie qui régénère et qui sauve[2]. » Qu'est-ce que l'Eglise enfin? « Elle est la maison du Dieu vivant, l'asile ouvert à tous, où viennent adorer ceux qui cherchent le Père céleste,... l'asile de la paix, la

[1] *Sermons*, p. 11 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 19.

maison commune de tous ceux qui se sentent frères, parce qu'ils sont enfants de Dieu; la maison unique où il n'y a ni premiers ni derniers, ni maîtres ni serviteurs, ni gouvernants ni gouvernés!...» Puis l'orateur termine en souhaitant que la crise actuelle « soit un réveil, un vrai réveil, cette fois, c'est-à-dire une puissante manifestation de l'Esprit et de l'énergique vitalité de la Réforme ? »

Comme on le voit, les grands principes théologiques, ecclésiastiques et religieux du libéralisme sont déjà posés dans ce discours. Tous les sermons ultérieurs de Cougnard partent de ces mêmes principes. Pour lui, la conception libérale du christianisme est l'achèvement de la Réforme : les barrières dogmatiques et les édifices théologiques, élevés de main d'homme, et qui masquaient l'Evangile authentique, sont désormais renversés ; la religion des formes et des formules compliquées, qui est en même temps la religion de l'autorité et de l'abdication des consciences, doit faire place à la religion qui est *esprit* et *vie,* qui est tout intime, morale et spirituelle, qui est libre et libératrice. Ainsi tout s'éclaircit et se simplifie pour devenir à la portée de tous ; tout se spiritualise aussi : la foi, la vie, la prière et son exaucement, l'œuvre du Christ, la Rédemption, le salut, la vie éternelle, etc. C'est à la diffusion de ce pur spiritualisme chrétien et à l'application de ses conséquences dans le domaine ecclésiastique que Cougnard, avec l'aide de ceux qui partageaient ses principes, allait consacrer plusieurs années d'efforts.

Cependant, la crise n'éclata pas tout de suite à

Genève. Cougnard, qui avait donné sa démission de pasteur, en prenant possession de sa chaire de professeur, ne prêcha pas pendant un certain temps. L'occupation ne lui manquait du reste pas : il donnait beaucoup de soin à la préparation de ses cours théologiques, qu'il complétait et remaniait continuellement. A côté de cela, il professait les littératures étrangères aux *Cours supérieurs des jeunes filles*. Là encore, il obtenait un grand succès. Ses leçons, où il étudiait avec une verve entraînante et une grande ampleur, tantôt un Shakespeare, un Schiller ou un Gœthe, tantôt une œuvre classique, tantôt un genre littéraire spécial dans les diverses littératures, attiraient une foule de demoiselles et de dames, que le charme et la vie de son enseignement enthousiasmaient. En effet, ces cours n'étaient pas seulement bien travaillés et intéressants, ils révélaient de la culture et du goût littéraires chez le professeur, ils étaient enfin agrémentés de lectures bien choisies, et faites avec un art remarquable. Cougnard donna ces cours pendant dix ou douze ans.

VI

LE MOUVEMENT RELIGIEUX LIBÉRAL A GENÈVE

1869-1879.

§ 1. Le sermon « Entrez ! »

Depuis plusieurs années, comme on l'a vu, les deux tendances étaient en présence à Genève ; le feu couvait sous la cendre, il suffisait d'une occasion pour qu'il éclate. Elle fut fournie par les conférences de M. Ferdinand Buisson, professeur de littérature à l'Académie de Neuchâtel. Ce jeune professeur français avait provoqué, dans le canton de Neuchâtel, un mouvement religieux libéral, et fondé une société libérale qui exposa ses principes dans un *Manifeste* [1]. Le but que se proposait cette *Société*, c'était d'abord la séparation des Eglises et de l'Etat, puis la formation d'une *Eglise libérale*, opposée aux Eglises autoritaires. Cette *Eglise libérale* serait l'association volontaire de tous ceux qui, sous la seule autorité de la conscience et de la loi du devoir qui y est gravée, s'engageraient à pratiquer de toutes leurs forces *le culte du bien*, qui s'exprime

[1] *Manifeste du Christianisme libéral*. Neuchâtel 1869.

principalement par *l'amour de Dieu* et *l'amour des hommes*. Elle n'imposerait à ses membres ni credo, ni système théologique ou philosophique, ni catéchisme; elle serait ouverte à tous ceux qui veulent travailler à leur perfectionnement spirituel, fussent-ils même athées; elle n'exclurait que les intolérants. Si le *Manifeste* conservait à la religion le nom de *Christianisme,* c'était pour garder un point d'attache avec le passé, parce qu'il acceptait aussi la tradition morale du christianisme et qu'il voyait en Jésus de Nazareth un type historique et concret, l'initiateur de la seule vraie religion : la religion de la conscience et de la liberté. En résumé, le *Manifeste* réclamait : « Une Eglise, mais sans sacerdoce, — une religion, mais sans catéchisme, — un culte, mais sans mystères, — une morale, mais sans théologie, — un Dieu, mais sans système. »

Après avoir inauguré le mouvement dans le canton de Neuchâtel, M. Buisson vint prononcer à Genève deux conférences : l'une sur l'*Histoire sainte dans l'enseignement primaire,* où il montrait les inconvénients qu'il y avait à inculquer aux enfants les erreurs scientifiques et morales contenues dans l'Ancien Testament, l'autre sur le *Christianisme libéral,* qui était le développement du *Manifeste* de Neuchâtel. Ces conférences provoquèrent une grande émotion et de vives répliques de MM. Bungener, Barde, de Gasparin, etc., il y eut même une discussion publique à la salle de la Réformation entre MM. Barde et Buisson, sous la présidence de MM. A. Carteret et Lucien de Candolle.

La lutte était donc ouverte, mais d'une manière en somme désavantageuse pour le Christianisme libéral, car c'étaient les idées les plus extrêmes que le conférencier de Neuchâtel avait présentées au public, et les adversaires du mouvement avaient beau jeu, en s'appuyant sur les termes du *Manifeste,* pour l'appeler du déisme, de la morale indépendante ou même de la libre-pensée. Les pasteurs libéraux genevois n'allaient pas si loin; sur plusieurs points importants même, ils étaient en complet désaccord avec le *Manifeste.* Ainsi, tandis que celui-ci laissait la notion de Dieu indéfinie et ne parlait pas de l'immortalité de l'âme, les libéraux genevois conservaient l'idée du Dieu personnel et vivant, le Dieu de Jésus, le Père céleste, et continuaient à professer la doctrine de la vie éternelle [1]. Au point de vue ecclésiastique, ils étaient opposés à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et leurs efforts tendirent au contraire à organiser l'Eglise officielle de telle sorte que les diverses tendances y pussent vivre ensemble légitimement. Il y avait donc entre M. Buisson et les libéraux de Genève de profondes divergences dans l'application des principes et dans les résultats même les plus capitaux.

La première moitié de l'année 1869 fut une période d'ardentes discussions à Genève: les partisans des deux tendances descendirent nombreux dans l'arène, et les conférences, les sermons, les brochures, les articles de journaux se succédaient presque sans

[1] *Correspondance entre M. Sarasin, président du Consistoire, et M. Viollier, pasteur.* Genève 1870.

interruption. Au milieu de ces débats, Cougnard sentit qu'il était de son devoir de mettre son talent oratoire au service de la cause du libéralisme religieux. En avril 1869, il prononçait dans les temples de Saint-Pierre et de Saint-Gervais son fameux sermon intitulé : *Entrez !* C'était un appel adressé à tous ceux qui restent hésitants aux portes de l'Eglise. Ils craignent d'abord pour leur liberté de conscience : mais ils n'ont rien à craindre, car partout l'Evangile suppose ou proclame catégoriquement le principe de la libre croyance, et c'est bien ainsi que St-Paul, le grand apôtre, l'a compris. « Venez donc à nous, frères, si vous voulez être libres, mais libres pour être religieux, libres pour adorer, pour aimer, pour vous confier. Si c'est bien pour être chrétiens que vous venez, si c'est pour manger la chair et boire le sang de Jésus, c'est-à-dire pour vous approprier sa vie, ses sentiments, son mépris des faux biens et des fausses grandeurs, son esprit de miséricorde et de sacrifice, sa triomphante assurance dans les angoisses de l'agonie ; — si c'est lui, l'humble et sublime Galiléen, qui vous touche, qui vous attire, qui gagne votre cœur et votre âme, qui trouble et vivifie votre conscience, qui vous fait aspirer à l'unité filiale et éternelle avec Dieu ; — mon frère, ce n'est pas moi, ce n'est pas cette assemblée, ce n'est pas un Réformateur, ce n'est pas un Synode, c'est le Maître lui-même, c'est Jésus de Nazareth qui vous dit : « Venez, entrez ! heureux ceux qui ont faim et soif de justice, car ils seront rassasiés[1] ! »

[1] *Sermons,* p. 32 et 33.

— Mais il y a encore une chose qui répugne à certaines âmes, « c'est la vie pieuse telle qu'elle est généralement comprise. » Ici encore, les Eglises qui font de la piété une servitude sont en contradiction avec la pensée et l'esprit de Jésus: dans l'Evangile, aucune forme de piété ni aucun retranchement ne sont prescrits ou recommandés; chacun est libre de faire tout ce qui lui semble propre à l'édifier et à le sanctifier: « Je dirai donc à ceux qui hésitent à la porte: Entrez! soyez pieux et saints à votre manière, faites ce que vous croyez bien, abstenez-vous de ce que votre conscience condamne. Vous êtes libres, mais vos frères le sont aussi; respectez leurs dévotions et leurs scrupules: Ne jugez point, afin de ne point être jugés [1].. » — Cependant l'orateur ne veut pas qu'on l'accuse d'ouvrir les portes de l'Eglise trop grandes, ni de rendre la piété et la moralité par trop faciles: s'il ne veut exclure personne, il y a cependant une tendance qui lui paraît incompatible avec la vie religieuse, c'est celle qui veut tout démontrer, tout vérifier scientifiquement, Dieu, la survivance, le devoir [2], etc.; s'il invite aussi tout le monde à entrer, c'est à condition qu'on veuille prendre la vie religieuse et la moralité au sérieux, qu'on soit pur, qu'on ait le mal en horreur, qu'on « arrache l'œil et la main » plutôt que de céder aux séductions de la chair et aux convoitises du cœur [3], en un mot qu'on soit vraiment chrétien par les sentiments et par la vie.

[1] *Sermons*, p. 40.
[2] *Ibid.*, p. 34.
[3] *Ibid.*, p. 43.

On a de la peine à se rendre compte aujourd'hui de la sensation que produisit le sermon : *Entrez!* — « De longtemps, écrivait-on au *Protestant libéral*, de Paris, on n'en perdra le souvenir. Cette prédication était plus qu'un discours éloquent, plus qu'un sermon-programme, c'était un événement. En théorie, l'Eglise de Genève est ouverte à toutes les opinions; en pratique, les luttes présentes, les interdictions qui ont frappé MM. les pasteurs Réville et Pellissier, démontrent clairement qu'elle n'est ouverte qu'à certaines conceptions du christianisme. M. Cougnard a renversé hardiment toutes les barrières factices, il a élargi le champ de l'Eglise, déplacé ses bornes actuelles et dit à tous ceux qui relèvent librement de Christ, de l'Esprit, de l'amour de Dieu et des hommes, et qui veulent travailler au bien moral et religieux de tous : Entrez! Rarement la prédication s'est élevée, d'un vol aussi puissant, vers les hauteurs sereines et vivifiantes; rarement elle a donné un essor plus admirable aux généreux sentiments et aux grandes pensées qui s'agitent dans le cœur et dans l'âme de l'homme[1]. »

Cougnard, de son côté, reçut une foule de témoignages oraux ou écrits de personnes de toute condition. Voici quelques passages de ces lettres :

« Tout en émotionnant les cœurs et ranimant les consciences, vous avez déroulé un programme aussi magnifique que net et simple dans sa grandeur. La *vérité* seule peut trouver des accents comme les

[1] *Le Protestant Libéral*, n° du 20 mai 1869.

vôtres. C'est le sentiment général, aussi votre sermon est-il un événement; c'est le nouveau Credo qui vient remplacer l'ancien. Nous réclamons tous la publication, non seulement de votre discours, mais aussi de votre prière; et quand je dis nous, c'est qu'au sortir de l'église on stationnait sur la place, comme aux grands jours, et qu'on avait besoin de se serrer la main. »

Un autre laïque écrit :

« Je suis de ceux auxquels vous vouliez vous adresser. Je me suis toujours senti un éloignement pour ces longs sermons avec larmes et emphase; et j'ai gardé une prévention, souvent injuste certainement, qui m'éloignait d'en entendre d'autres. » Et dans un billet d'un ancien catéchumène : « Pour le maintien de notre vieille Eglise nationale et pour le bien des âmes, il serait à désirer que votre parole si ferme, si éloquente, ne se fît pas entendre à de si rares intervalles. »

L'auteur d'une autre lettre émet des vœux plus belliqueux :

« Votre discours, dit-il, est un acte de courage, dont je voudrais que les pasteurs libéraux donnassent plus souvent l'exemple. Ne se sont-ils pas jusqu'à ce jour un peu trop effacés à Genève devant l'orthodoxie ? Je sais qu'ils le font dans un esprit de prudence et de charité; mais cette charité fraternelle n'a-t-elle pas été poussée un peu loin ?..... On sait qu'il y a à Genève des pasteurs libéraux, et on les supporte aisément; on se donne ainsi à bon marché une apparence de largeur; mais on les sup-

porte à condition qu'ils ne fassent point d'opposition, ou du moins qu'ils ne fassent qu'une opposition à peine appréciable. Or, en voici un qui se permet de faire, comme on dit, *du Buisson*. Scandale ! Mais courage, cher Monsieur, courage, chers frères, malgré ce soi-disant scandale ! Les pharisiens se scandalisaient eux aussi de voir Jésus recevoir les femmes de mauvaise vie et les publicains, tous pécheurs qui ne l'eussent jamais suivi si, avant de leur dire : Va en paix, ta foi t'a sauvé ! — il eût attendu d'eux l'adhésion à un formulaire. »

Après l'impression du discours, d'autres témoignages vinrent de l'étranger. Ainsi M. le pasteur Félix Pécaut écrit :

« Je me représente sans peine la gravité de cette démarche, qui n'est pas un simple discours, mais une action. Vous avez fait votre devoir d'homme privé et d'homme public, et vous l'avez très bien fait : l'exemple ne saurait être perdu. On sent, à vous lire, tout ce qu'il y a en vous d'émotion contenue et quel sentiment de grande responsabilité ; votre accent est plus éloquent encore que vos belles paroles : il aura pénétré les cœurs.

« Vous voilà donc engagé plus tôt que vous ne le pensiez dans cette lutte dont nous nous entretenions, il y a trois mois auprès de votre foyer... Vous avez commencé de la bonne manière, dans un esprit religieux ; cela me fait bien augurer de la suite,... mais ne comptez que sur vous-même ou sur un infiniment petit nombre d'alliés... Je ne connais qu'une politique praticable en ce moment : c'est de

redoubler de sincérité avec soi-même, d'aviver en soi toutes les flammes sacrées, et de ne pas oublier, en considérant les difficultés de notre foi, toutes les impossibilités de la foi ancienne. Votre privilège est grand, cher Monsieur, que tant de vies soient suspendues à votre vie et que la plénitude de votre parole serve à nourrir tant de frères et de concitoyens, qui ne savent plus à qui ni à quoi s'adresser. Dieu vous aidera. Laissez-lui le soin du lendemain ; nous sommes des acteurs mêlés à un drame qui dépasse notre horizon..... »

D'autres correspondants formulent quelques restrictions. « Puisse ton discours, écrit un collègue orthodoxe, contribuer à presser d'entrer tant de personnes qui se tiennent en dehors ! Tu leur ouvres la porte large ; quand ils seront dedans, il y aura bien des choses à leur demander. » Un laïque déclare que le discours lui a fait grand bien, mais il émet un regret : « Vous nous avez parlé de la vie, de la mort de notre divin Maître, pourquoi vous être arrêté là, pourquoi nous avoir laissé sur cette tombe fermée ? »

Voici enfin une lettre de M. Fréd. Amiel :

« Je t'avais entendu dimanche, je viens de te lire ce soir ; merci et bravo ! J'aime tout dans cette brochure, la pensée, le style, le ton, le but et l'auteur. J'y trouve éloquence, franchise, précision, vigueur et simplicité. — Sauf une réserve de fond sur le Christianisme libéral (lequel est vrai, mais n'est pas toute la vérité et en particulier subordonne indûment le but à la méthode), et une autre de forme

sur quelques mots inutilement risqués devant les simples d'esprit, je ne puis que m'associer aux éloges chaleureux et presque enthousiastes que j'ai entendu faire à un certain nombre d'hommes, lesquels assignent directement à l'orateur du 18 avril le numéro 1. — Est-ce que maintenant la religion de l'humilité et de la rédemption se laissera convertir en religion de la dignité et de la liberté, dans le sein de la *même* Eglise ? Je doute fort du résultat de l'expérience. Mais dans une Eglise de multitude et sans confession de foi, il est légitime de l'essayer. — Bonne chance aux cœurs sincères ! Pourtant, entre les enfants du Siècle et ceux du Royaume, il y a, ce me semble, d'autres abîmes encore que ceux dont parle ton ingénieux et nouveau *Compelle intrare.* »

D'autre part, le sermon *Entrez !* souleva des critiques et même des colères ; les journaux orthodoxes lui consacrèrent des articles plus ou moins indignés et quelques brochures parurent [1]. L'une de celles-ci, anonyme du reste, intitulée : *Sortez !* se faisait remarquer par sa nullité autant que par sa violence, ce qui valut à Cougnard des témoignages de sympathie venant de ses adversaires eux-mêmes : « Si je reprends la plume aujourd'hui, écrivait l'un d'eux,

[1] *La Religion sans foi ni loi,* par M. CRAMER. Genève 1869. — *Que trouverons-nous ?* par J. GABEREL. Genève 1869. — *Lettre à M. J. Cougnard,* par A. GAMPERT. Mai 1869. — *Lettre à M. le pasteur Cougnard,* par une dame de l'Eglise nationale protestante de Genève. Mai 1869. — *Où faut-il entrer et comment ?* Sermon par E. BARDE, pasteur. — *Sortez ! lettre à M. J. Cougnard, pasteur et professeur.* Genève, mai 1869.

c'est pour protester, au nom des égards que se doivent mutuellement les gens qui se respectent, contre le ton ignoble du petit écrit anonyme qui vient de paraître à votre adresse et dont je suis, je l'avoue, profondément navré pour vous, Monsieur. » Le ton des autres brochures, tout en étant parfois très vif, était cependant plus convenable. On rendait hommage au talent et à la conviction du prédicateur, mais on l'accusait surtout de renverser les véritables fondements du christianisme et de l'Eglise. Les auteurs de ces brochures semblent en général dominés dans leur critique par les termes du *Manifeste du christianisme libéral;* et, comme Cougnard émet des opinions plus positives et plus spécifiquement chrétiennes, on l'accuse d'être inconséquent avec ses principes[1]; ou bien sa bonne foi est quelque peu mise en doute: on parle de sa « franchise relative, » de l'habileté dont il fait preuve pour ne pas blesser les croyants et ne pas effaroucher les incrédules[2]. En somme, les adversaires de Cougnard oublient trop que ce sont les portes de l'Eglise nationale protestante de Genève qu'il veut ouvrir si largement, et non les portes du royaume des cieux, qu'il ne se reconnaît aucun droit d'ouvrir ni de fermer. Son discours, en effet, n'est pas une déclaration de foi, il y expose seulement des principes généraux et une méthode. Quant aux conditions morales et religieuses du salut, elles forment le sujet d'autres dis-

[1] *Lettre à M. J. Cougnard,* par A. Gampert, p. 7.
[2] *La Religion sans foi ni loi,* p. 3, 15 et 16.

cours et ne rentrent pas dans celui du sermon *Entrez!* Voilà pourquoi beaucoup des critiques qui lui furent adressées portent à faux: au fond, on lui reproche bien moins ce qu'il dit que ce qu'il ne dit pas.

§ 2. La Religion du Bien.

La réponse de Cougnard à toutes ces critiques fut un nouveau discours, supérieur encore au précédent. Ce qu'on lui demandait en somme, c'était en quoi il faisait consister essentiellement le christianisme. Il aurait pu répondre en renvoyant ceux qui l'interrogeaient à son sermon de Nîmes : *Ce qui sauve.* Il aima mieux remonter en chaire. Le 6 et le 13 juin, des foules compactes se pressèrent à Saint-Gervais et à Saint-Pierre pour l'entendre. S'appuyant sur cette parole de Jésus : *Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ce sont ceux-là qui verront Dieu,* il développe cette idée que le christianisme, dans la pensée de son fondateur même, est essentiellement *la Religion du Bien,* non pas du bien relatif, mais « du bien quand même, non jusqu'à l'honnêteté, non jusqu'à la sainteté, non jusqu'à la charité, non jusqu'au bout du possible, mais jusqu'à l'impossible, jusqu'à la perfection [1]. » L'Evangile a été, est et sera la morale par excellence, mais il est plus que cela : la loi du bien s'y unit à la notion du Dieu-Père et devient ainsi une *foi,* la morale se fait Religion. A peine l'Evangile a-t-il déposé en nous la foi au Père

[1] *Sermons.* La Religion du Bien, p. 49 et 71.

céleste, que la foi en notre immortalité en découle car « la grande vie morale est aussi *la Vie éternelle ;* » plus on a foi au Bien, plus on est assuré de l'immortalité. « Aussi est-ce toujours au bien que Jésus, comme la conscience, promet la vie et le salut... Le salut, selon Jésus, c'est le bien. » Mais, dira-t-on, quelle effrayante doctrine que celle-là : est-ce pour de pauvres et fragiles créatures comme nous qu'elle est faite? — Ah! n'accusons pas l'Evangile de n'être pas assez humain ; « la religion de Jésus est une religion de miséricorde... L'Evangile publie *le pardon,* il l'offre, il le donne : à qui? » Au pécheur repentant et converti : « C'est donc au bien, toujours au bien qu'est attaché le pardon. » Dans ces conditions, « le chrétien, selon Jésus, c'est celui qui embrasse de tout son cœur la religion du bien, la religion du Père céleste, la religion de la vie éternelle. » Cette religion-là est le christianisme authentique de Jésus, elle est compréhensible pour tous et sa vérité s'impose à tous, car elle procède du même Esprit souverain qui vit dans notre raison, dans notre cœur et dans notre conscience.

Ce discours valut encore à Cougnard un flot de remerciements et de compliments, venant de Genève et de l'étranger. Ce qu'on loua le plus chez l'orateur, c'est sa parfaite sérénité : il ne faisait, en effet, pas même allusion aux violentes attaques dont il avait été l'objet. Aussi son ami, le pasteur Dardier, lui écrivait-il :

« J'ai admiré une chose, c'est que tu n'as fait aucune récrimination, et que tu as prêché sur la

pureté du cœur comme condition de bonheur, de salut, de vie éternelle. »

Et M. H.-Fréd. Amiel :

« Ton *Evangile du Bien* est une noble réponse aux indignes attaques dont *Entrez* a été l'objet ou le prétexte. Il faut du courage pour toucher aux préjugés religieux, lesquels mordent toujours en récompense. Mais il y a aussi de la joie à faire, avec solennité, profession d'une foi sincère. Tu as eu ce courage et cette joie ; je te félicite de l'un et de l'autre. »

De Rotterdam, M. A. Réville envoyait aussi des encouragements :

« Une poignée de mains à distance pour te dire avec quel intérêt je suis la lutte dans laquelle tu tiens la tête et que, d'après mes renseignements, tu soutiens avec un rare éclat. Je conçois d'ici les obstacles sans nombre que tu rencontres dans l'apathie, l'indifférence et l'incrédulité plus encore que dans les conditions hostiles. Tous nos amis d'ici te suivent de leur regard et de leurs vœux, et j'espère qu'après plus ou moins de vexations, tu réussiras à faire brèche dans votre voûte imperméable. »

La lettre de M. F. Pécaut était également très flatteuse :

« Cela est beau, mais surtout cela est bon et vivifiant ; cela trace une voie au milieu de l'épais fourré des contradictions du présent... Dans les pages relatives au *pardon,* oh ! que vous dites vrai, et que cette façon très authentiquement chrétienne de considérer le pardon et la repentance est nouvelle, malgré son

antiquité; qu'elle est révolutionnaire entre toutes, parce qu'elle va au vif des choses et ne laisse plus de prétexte aux accommodements de la conscience! Votre parole est un trait de lumière pour le pauvre peuple chrétien, troublé, inquiet; mais c'est en même temps un puissant aiguillon moral. On se sent fier pour le protestantisme qu'un discours semblable ait pu être prononcé sous ses auspices, devant une vaste assemblée populaire: dans quelle autre église aurait-on pareil spectacle? »

M. Martin-Paschoud, pasteur à Paris, touche un point intéressant:

« Vous dire si j'ai été content, heureux, ravi de votre dernière prédication serait inutile. Vous devez en avoir été bien heureux vous-même, et moi j'ai à cœur d'ajouter que j'en suis reconnaissant. F. Buisson m'écrit qu'entré le dernier peut-être dans la carrière militante, c'est vous qui allez le plus vite et le plus loin, et que « vous ne seriez pas si indigné que je le suis (dit-il) de l'*admission des athées* dans l'Eglise où s'enseignera votre belle religion du bien. » — « Cela est-il bien vrai, cher Frère? Vous êtes-vous, en effet, rangé à l'avis de Buisson sur l'admission des athées dans l'Eglise de Jésus-Christ? Je n'ai pas su voir cela ni dans l'un ni dans l'autre de vos deux admirables discours, où il me semble voir, au contraire, que vous sentez et comprenez les choses comme je les sens et les comprends moi-même. »

En terminant, il pressait Cougnard de venir prêcher à Paris.

Par sa nature même, la *Religion du Bien* ne devait pas soulever les mêmes objections que le sermon *Entrez;* car on ne pouvait guère s'inscrire en faux contre cette haute notion de la Religion. Cette fois-ci, c'était la conception purement spiritualiste du christianisme, exclusive de la conception dogmatique traditionnelle, qui était exposée. Abandonnant le drame juridique et supra-naturaliste de la Rédemption orthodoxe, l'orateur proposait la solution nouvelle du libéralisme chrétien, à savoir une religion, un pardon, un salut, une œuvre du Christ, tout intimes et spirituels. La question se trouvait ainsi portée sur le terrain fondamental, les deux points de vue opposés étaient mis en présence. Aussi, sur ce terrain-là, le second discours de Cougnard fut-il vivement critiqué, surtout dans les journaux. Comme il abandonnait le dogme traditionnel, on lui reprocha de se mettre en dehors du christianisme et de tomber dans le pur déisme, dans la religion naturelle.

Mais, en même temps, d'autres faits avaient surgi qui mettaient les discussions de principes à l'arrière-plan. En effet, enhardis par les débuts du mouvement libéral, un certain nombre d'électeurs avaient adressé une pétition au Consistoire pour lui demander la suppression du *Symbole des Apôtres* dans la liturgie. Pour motiver leur demande, ils déclaraient que ce document était un symbole catholique, dont la lecture obligatoire forçait les pasteurs à proclamer des doctrines auxquelles ils ne croyaient pas. Le

Consistoire refusa absolument de donner satisfaction aux pétitionnaires : il prétexta que le *Symbole,* tout en n'étant pas l'œuvre des apôtres, était cependant un vénérable monument consacré par les siècles, un point de contact entre toutes les communions chrétiennes, et que sa suppression froisserait aussi bon nombre des membres les plus actifs de l'Eglise.

A la même époque, c'est-à-dire en Juin 1869, une autre décision du Consistoire, hostile au libéralisme, ne réussit qu'à servir la cause de celui-ci. Le pasteur Fontanès, président du Consistoire du Havre, se voit fermer les chaires de notre Eglise par nos corps ecclésiastiques. Ces derniers semblent avoir un peu perdu la tête pendant cette période, car il y a peu de suite dans leurs idées : ils venaient d'accorder la chaire à MM. Dardier et Ath. Coquerel fils, et ils la refusent à M. Fontanès. D'autre part, il faut reconnaître que leur position n'était pas commode : quelque décision qu'ils prissent, ils étaient sûrs de mécontenter une portion des membres de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, de pareilles mesures sont toujours fâcheuses; elles fournissent des armes aux adversaires et, au lieu de calmer le feu, elles l'attisent. C'est ce qui arriva lors de l'exclusion de M. Fontanès. Aussitôt, des affiches annoncèrent qu'une conférence serait faite au cirque par M. Fontanès, « *exclu des chaires de l'Eglise nationale,* » et ce fut l'occasion d'un triomphe pour le conférencier et pour les idées qu'il représentait.

La lutte entre les deux tendances se trouve donc engagée sur toute la ligne, et les incidents se suc-

cèdent rapidement. Au mois d'août, la réunion de la *Société pastorale suisse,* à Genève, fournit l'occasion de discussions nourries entre les théologiens des deux bords. C'est alors que les libéraux, dans une réunion intime, sous la présidence du pasteur Hirzel, de Zurich, décidèrent d'organiser le mouvement libéral à Genève. Enfin, en décembre de la même année 1869, un nouvel incident se produisit, où Cougnard joua le premier rôle.

§ 3. L'affaire de La Chaux-de-Fonds.

Les libéraux de La Chaux-de-Fonds avaient adressé vocation à M. Félix Pécaut, pasteur démissionnaire de l'Eglise réformée de France, qui avait accepté de venir pendant quelques mois dans cette ville, pour y remplir à titre officieux les fonctions de pasteur libéral. La Municipalité de La Chaux-de-Fonds leur avait accordé l'usage du temple national, en dehors des heures du culte officiel. Pour donner à la cérémonie d'installation de M. Pécaut et d'inauguration du nouveau culte l'ampleur d'une manifestation, des représentants du libéralisme de toute la Suisse avaient été invités et Cougnard, en raison de son talent oratoire, avait été chargé de la prédication. Ce discours[1], où l'orateur exposait les principes du christianisme libéral, fit une grande impression sur la foule énorme qui remplissait le temple de La Chaux-de-Fonds.

[1] *Le Christianisme libéral.* Sermons, p. 72.

Le principe libéral y est défini : « le gouvernement de l'âme par elle-même, l'indépendance de la conscience individuelle. » Mais on objecte que la raison et la conscience sont oblitérées par le péché, et que l'autorité extérieure est nécessaire. L'autorité ! — mais laquelle ? car il y en a plusieurs et il faut choisir : or, si nous sommes capables de distinguer la vraie autorité, nous sommes aussi capables de nous en passer. Du reste, l'Evangile n'est pas autoritaire, et St-Paul, le plus grand des apôtres, l'a bien compris ainsi ; Jésus non plus n'a institué aucune autorité extérieure, il n'a pas même pris la moindre précaution pour que ses paroles fussent conservées littéralement : c'est qu'il concevait la religion comme « un esprit, un idéal, un élan du cœur vers l'infini. » L'autorité est d'ailleurs impuissante pour faire croire, pour faire un chrétien, car « la nature même du christianisme l'empêche absolument de s'imposer... Ce qui fait les chrétiens, c'est Jésus de Nazareth, dont l'image, en dépit de toutes les enluminures, se dégage nette et franche de son cadre traditionnel et fait tressaillir tout ce qui a un esprit, un cœur et une conscience. »

Telle fut dans ses grands traits cette forte prédication ; elle produisit sur l'assemblée une impression considérable, mais les principes qui y étaient exposés furent l'objet de violentes attaques. On s'empara de cette phrase du discours : « Crois ce qui te semble vrai, fais ce qui te semble bien » — pour taxer le christianisme libéral de religion commode, et l'on se garda bien de dire que l'orateur avait

répondu lui-même à l'objection et d'une manière particulièrement incisive[1].

Cependant la cérémonie de La Chaux-de-Fonds eut d'autres conséquences encore : le *Synode de l'Eglise neuchâteloise* s'en émut et, dans une lettre datée du 8 janvier 1870, il exprimait au Consistoire de Genève la pénible surprise que lui avait causée la part active prise par un membre du clergé genevois à l'inauguration du nouveau culte. Le 24 janvier, le Consistoire de Genève répondait au Synode neuchâtelois qu'il était lui-même très affecté de la conduite du professeur Cougnard dans cette circonstance et assurait l'Eglise-sœur de Neuchâtel de toute sa sympathie : « Il peut se trouver dans l'Eglise de Genève, continuait-il, quelques hommes qui se sont momentanément écartés des principes essentiels du christianisme et qu'elle ne désespère pas cependant de ramener à elle, aussi longtemps qu'ils témoignent de leur attachement à Jésus-Christ et de leur volonté de se réclamer de son nom ; mais l'Eglise est restée la même, » c'est-à-dire « que, pour elle, la Parole de Dieu contenue dans les Saintes-Ecritures divinement inspirées, est la base, la règle unique, infaillible et entièrement suffisante de la foi et de la vie. » Dans son *Bulletin,* le Consistoire faisait précéder cette lettre d'une note qui en expliquait l'occasion, et où il disait : « M. Cougnard n'a pas seulement par ce fait soutenu de son autorité et de son talent un culte et une doctrine qui ont toutes ses sympathies, il est

[1] *Sermons,* p. 75 et suiv.

allé fonder une Eglise dissidente au foyer même d'une Eglise, sœur et amie de celle à laquelle il appartient [1]. » En même temps, l'affaire était tombée dans le domaine public, et les journaux orthodoxes blâmaient vivement la conduite de Cougnard.

D'autre part, celui-ci ne manquait pas de défenseurs. Les libéraux du canton de Neuchâtel, en apprenant que le Synode neuchâtelois avait écrit au Consistoire de Genève, envoyèrent une lettre de sympathie à l'orateur de La Chaux-de-Fonds. Cette lettre fut publiée à Genève par les amis de Cougnard : ils la faisaient précéder d'une protestation contre les assertions du Consistoire dans son *Bulletin :* « On dit qu'il s'agit d'une dissidence; c'est un mensonge. M. Cougnard, qui n'est pas suspect d'être dissident à Genève, n'a prêché à La Chaux-de-Fonds, comme chez nous, que dans un temple national, ouvert par une autorité nationale, agissant dans la plénitude de son droit. Ceux qui ont entendu M. Cougnard étaient et veulent encore être membres de l'Eglise de Neuchâtel, mais ils veulent que cette Eglise soit une Eglise du dix-neuvième et non du seizième siècle [2]. »

Un passage de la lettre du Consistoire de Genève au Synode de Neuchâtel donna lieu aussi à une correspondance entre M. Sarasin, président du Consistoire et M. J. Viollier, pasteur. Ce dernier faisait

[1] *Bulletin du Consistoire de l'Eglise nationale protestante de Genève* (supplément au nº 42). Janvier 1870.

[2] *Lettre des libéraux neuchâtelois à M. le professeur Cougnard.* Janvier 1870, p. 2.

ressortir entre autres, dans l'une de ses lettres, que le Consistoire avait deux poids et deux mesures, suivant qu'on partageait ou non ses opinions : en effet, il censurait publiquement un acte de prétendue dissidence dont Cougnard se serait rendu coupable en allant à La Chaux-de-Fonds, tandis qu'il ne faisait aucun reproche à des pasteurs, membres du Consistoire et de la Compagnie, qui prêchaient et communiaient à Genève et à l'étranger, dans des Eglises réellement dissidentes [1].

Cette affaire de La Chaux-de-Fonds apporta encore un désagrément à Cougnard. Chaque année, les membres de la Compagnie des Pasteurs, selon un antique usage, s'adressaient mutuellement quelques observations fraternelles. On appelait cela le *grabeau* ou la censure. Chaque pasteur sortait successivement de la salle des séances, pendant que ses collègues délibéraient sur son compte ; puis on le rappelait un instant après pour lui faire entendre les observations qu'on avait à lui présenter. Cette année-là, quand vint le tour de Cougnard, une si longue et si vive discussion s'engagea au sein de la Compagnie, que celui-ci, impatienté de faire si longtemps antichambre, s'en retourna chez lui : quand on voulut le rappeler, il n'était plus là. On se rendit alors à son domicile qui était tout proche, mais on ne put décider Cougnard à revenir. Cet incident entraîna la suppression définitive du *grabeau* individuel.

[1] *Correspondance* entre M. Sarasin, président du Consistoire, et M. Viollier, pasteur, à l'occasion de la lettre du Consistoire de Genève au Synode de Neuchâtel. Genève 1870.

Comme on le voit, le combat était vivement engagé entre les deux partis religieux. Le parti libéral avait fondé, en automne 1869, un organe, l'*Alliance libérale,* destiné à exposer et à défendre ses principes dans le domaine théorique et sur le terrain pratique. De son côté, le parti évangélique donnait à son journal, la *Semaine Religieuse,* un caractère plus combatif. Des polémiques de presse s'engagent alors, vives et parfois regrettables. Cougnard fut membre du comité de rédaction de l'*Alliance libérale,* et son esprit logique, son style précis et mordant, sa verve et son ironie firent bien vite de lui un polémiste redoutable.

En dehors de la presse, la lutte se poursuivait et de nouveaux faits surgissaient. Le 12 janvier 1870, les pasteurs évangéliques publient une *adresse* aux membres de l'Eglise nationale. Leur intention est, disent-ils, de dégager leur responsabilité en présence du mouvement libéral, d'éclairer les âmes qui se méprennent sur le vrai caractère de ce mouvement, et de rassurer le troupeau sur leur propre fidélité aux doctrines essentielles du christianisme. Suit une *déclaration de principes* en cinq articles, rédigée en termes assez vagues pour que toutes les nuances du parti puissent s'y rallier. Dix-huit pasteurs en office signèrent, et trente-cinq anciens pasteurs ou ministres y adhérèrent. D'autre part, quelques pasteurs refusèrent leur signature, non qu'ils ne partageassent pas les opinions émises, mais parce qu'ils repoussaient le principe d'une pareille déclaration. Aucun des professeurs de théologie ne consentit à

donner son adhésion. MM. Aug. Bouvier[1] et Chastel publièrent même les raisons de leur refus.

Tous ces incidents ne contribuaient pas à apaiser le conflit. Bien au contraire, ils étaient commentés, discutés et aggravés par les articles de journaux, les brochures et les discours d'actualité. Ce n'est pas ici le lieu de les rapporter tout au long, quoique Cougnard y fût activement mêlé. De temps en temps, il remontait en chaire à Genève ou au dehors, à La Chaux-de-Fonds et, en avril 1870, à Paris, où il prononça, dans la salle du culte libéral, le jour du Vendredi-Saint et le jour de Pâques, ses deux sermons intitulés : *La liberté fondée sur l'Evangile* et l'*Essentiel*[2]. Dans le premier de ces discours, l'orateur expose sa conception de l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ,. qui lui apparaît comme une chose tout intime et spirituelle : elle consiste dans la révélation que Jésus nous a faite du Dieu-Père, de la religion de l'amour et de la grâce, opposée aux religions de la terreur, et du salut intérieur, opposé au salut extérieur par le rite, le dogme ou la loi. Dans le second discours, le prédicateur recherche *l'essence* du christianisme : il constate que Jésus n'a sûrement pas voulu en faire un dogme et une lettre, car il n'a rien écrit et n'a formulé aucun Credo; au lieu de cela, il a institué deux cérémonies symboliques, le Baptême et la Sainte-Cène, qui

[1] A. Bouvier. *Pourquoi je ne signe pas la déclaration de principes*..... Lettre à M. le pasteur Tournier. Genève, 1870.

[2] *Deux discours*, prononcés à Paris le 15 avril 1870, Paris-Genève, 1870.

exprimen d'une manière frappante, populaire et toujours vivante le contenu essentiel de sa religion qui est *esprit* et *vie :* le Baptême, en effet, symbolise la nouvelle naissance et la Sainte-Cène le don de soi; sainteté et amour, tel est le résumé de l'Evangile.

Cougnard fut du nombre des délégués libéraux genevois à l'assemblée d'Olten, en juin 1870, où fut fondée l'*Union suisse du Christianisme libéral.* Il fut nommé représentant de Genève dans le Comité central.

§ 4. Le conflit ecclésiastique.

Au printemps 1871, du domaine des principes et des idées, la lutte fut portée, à Genève, sur le terrain ecclésiastique et pratique à propos de l'élection du Consistoire. C'était une occasion pour les deux partis d'en appeler aux électeurs et de se compter; aussi la campagne électorale fut-elle passionnée de part et d'autre. La majorité resta au parti évangélique, qui fit passer dix-sept noms de sa liste, tandis que les libéraux n'obtenaient que quatorze sièges. Cependant, sur les six ecclésiastiques élus, quatre appartenaient à la tendance libérale, et c'étaient ses chefs de file, MM. Bret, Chantre, Cougnard et Viollier, qui avaient tous réuni une belle majorité : il y avait là un échec réel pour le parti évangélique.

Dès lors, et pendant les années qui suivirent, la crise atteignit son maximum d'intensité. Chaque

parti cherchait à s'organiser de son mieux : d'un côté, les libéraux avaient fondé la *Section genevoise de l'Union suisse du Christianisme libéral;* de l'autre, le parti adverse devait bientôt fonder l'*Union nationale évangélique*. Ces deux organisations avaient pour but de rallier les partisans de chaque tendance et de lutter pour ses principes et pour ses intérêts ecclésiastiques.

Au Consistoire, dès les premières séances, la forte minorité libérale présente des propositions importantes : la liberté pour les pasteurs d'apporter des modifications aux liturgies, la publicité des séances du Consistoire, la suppression des prédications électives et le libre accès des chaires pour les pasteurs étrangers. Ces dernières propositions sont successivement repoussées; mais, avec l'appui de quelques membres évangéliques modérés, la première est acceptée, après avoir été passablement amendée : les pasteurs sont autorisés à faire des retranchements à la liturgie, à condition d'en aviser préalablement le Consistoire; par contre, il leur est interdit d'y ajouter quoi que ce soit. Navrés de ce vote, les membres évangéliques de la Commission exécutive donnent leur démission. Et cependant, telle quelle, la décision du Consistoire mettait les pasteurs libéraux dans une situation bien délicate : s'ils ne faisaient aucun retranchement à la liturgie, ils étaient accusés de lire volontairement ce qu'ils ne croyaient pas ; dans le cas contraire, autorisés à retrancher sans pouvoir rien ajouter ni modifier, ils n'arrivaient qu'à mutiler la

liturgie, et étaient flétris par leurs adversaires du nom de *retrancheurs*. Cougnard, avec la plupart de ses collègues libéraux, eut le courage de son opinion et avisa le Consistoire des retranchements qu'il se proposait de faire. Ainsi, la question de la liturgie traçait, entre les membres du corps pastoral, une ligne de démarcation bien accusée, et devenait une cause de conflits pénibles. En effet, des pasteurs évangéliques se firent bientôt un cas de conscience de distribuer la Cène avec des collègues qui « mutilaient » la liturgie. En juin 1872 aussi, la majorité de la Compagnie refusa de nommer Modérateur, à cause de ses tendances libérales, M. Guillermet, vice-modérateur sortant de charge, et cela contrairement à l'usage.

Tout en prenant part activement à la lutte ecclésiastique, Cougnard ne négligeait pas le travail scientifique. Au cours de 1872, il présenta, dans le sein de la *Société de théologie*, un travail sur la *Conception chrétienne de Matthieu*, où il s'attachait à faire ressortir la tendance judaïsante de l'auteur du premier Evangile, qui conçoit surtout le christianisme comme « la Loi de la Perfection. » En août de la même année, la *Société pastorale suisse* se réunit à Lausanne. M. le pasteur Porret y lut un travail sur les *Rapports et les différences du Christianisme évangélique et du Christianisme libéral*, et Cougnard avait été désigné comme premier opinant. L'auteur du travail faisait preuve d'impartialité à l'égard du libéralisme, mais il s'efforçait d'établir une distinction entre l'orthodoxie traditionnelle et l'*évan-*

gélisme, sans définir peut-être assez ce dernier système. Cougnard, sans s'inquiéter de cette distinction, et dans un discours qui aurait mieux convenu, paraît-il, à une foule qu'à une assemblée de théologiens, fit le procès de l'orthodoxie traditionnelle et l'apologie du libéralisme. Aussi lui reprocha-t-on de s'être attaqué à une orthodoxie *fossile*. Elle l'était sans doute pour un certain nombre des théologiens et des pasteurs présents à la réunion, mais non pour d'autres, ni pour la majorité des fidèles orthodoxes, qui n'étaient pas le plus souvent initiés à l'évolution théologique de plusieurs de leurs conducteurs spirituels.

L'automne 1872 fut encore une période de crise ecclésiastique aiguë à Genève. Les libéraux du Consistoire demandèrent à ce corps d'autoriser l'emploi d'un catéchisme libéral, publié par M. le pasteur Chantre. La majorité évangélique s'y refusa absolument, en déclarant que le nouveau catéchisme n'était ni chrétien ni protestant. Là-dessus, démission de M. Chantre, qui était alors président, et de tous les membres libéraux du Consistoire. Une élection partielle était ainsi rendue nécessaire et, comme un membre évangélique était décédé dans le courant de l'année, et qu'un autre de la même tendance avait donné sa démission, le nombre des sièges à repourvoir se trouvait porté à seize. Un succès pouvait donc donner au parti libéral la majorité dans le Consistoire. La campagne électorale fut menée des deux côtés avec plus de passion

que jamais : l'avant-veille de l'élection, Cougnard prononça au cirque une conférence sur le libéralisme, conception du christianisme comme religion d'amour, de moralité et de liberté. Le lendemain, M. Bungener répondait par une conférence contre le libéralisme. La journée du scrutin fut des plus chaudes : la liste libérale l'emporta avec plus de deux mille voix, tandis que la liste évangélique en réunissait environ dix-sept cents.

Au Consistoire, le premier soin de la nouvelle majorité fut de revenir sur la décision précédente et d'autoriser l'usage du catéchisme de M. Chantre. Ce fut alors au tour de la minorité évangélique d'être mécontente : quelques-uns de ses membres donnèrent leur démission. On engagea aussi, par représailles, les fidèles orthodoxes, qui formaient la portion la plus fortunée de l'Eglise, à priver de leur appui financier le Consistoire libéral, qui se trouva ainsi dans une position difficile.

La situation continuait donc à être très tendue. Cougnard était au premier rang des combattants; il prenait souvent la parole dans les discussions. Cette position en vue l'exposait le tout premier aux coups de l'adversaire, qui trouvait en lui un champion redoutable. Les accusations souvent injustes, les calomnies qu'on se lance à la tête dans le feu de la lutte, et que la presse hostile au libéralisme ne lui épargnait pas, tout cela l'affectait réellement; sa nature franche et loyale souffrait surtout quand on suspectait sa sincérité et sa bonne foi. Il en résultait pour lui, qui était déjà naturellement nerveux,

quelque peu de surexcitation : il lui arrivait alors de lancer au milieu de la discussion des interjections un peu vives, ou bien de prononcer des discours plus véhéments que ne le comportait la circonstance. C'est ainsi que, deux jeunes ministres s'étant plaints d'avoir été appelés à distribuer la Cène avec des pasteurs libéraux, et demandant que le fait ne se reproduisît pas, Cougnard prit la parole et traita en passant les deux ministres de « jeunes garçons, » dont la conduite scandalisait le « Peuple souverain. » Cette sortie donna lieu à une polémique dans les journaux, et la *Semaine Religieuse* publia entre autres une lettre très vive, où M. Bungener déclarait que, grisé par les adulations de ses amis, M. Cougnard en était arrivé à se dire : « le Peuple c'est moi ! » Cette appréciation n'était pas juste, car on ne pouvait guère reprocher à Cougnard d'être vaniteux et ambitieux. Sans doute, il avait des admirateurs et il en éprouvait de la satisfaction, mais on le poussait en avant beaucoup plus qu'il ne s'y mettait lui-même.

Sa maison, pendant ces années de crise, était en quelque sorte le quartier général du parti. Plusieurs fois par semaine, les membres les plus actifs s'y réunissaient après midi, autour d'une tasse de café : là on échangeait les nouvelles, on parlait des intérêts de la cause, on élaborait des projets, on arrêtait une ligne de conduite. Dans ces réunions intimes, Cougnard apportait tout son entrain, sa verve caustique et aussi son tempérament impressionnable. On n'avait pas de peine à exciter son indignation; il

s'échauffait alors, élevait la voix, gesticulait, et cela faisait le bonheur de l'un de ses amis, qui riait de bon cœur en s'écriant : « Ah ! quelle riche nature ! »

Il serait trop long de suivre dans tous les détails l'activité d'un Consistoire, dont la majorité libérale s'était donné pour tâche, comme on le disait alors, de *libéraliser* l'Eglise. Cette liberté dont tous devaient profiter, la fraction évangélique déclarait ne pas s'en soucier ; elle estimait que c'était faire acte de despotisme que de vouloir la lui imposer ; elle n'y voyait qu'un élément de désorganisation et de ruine à brève échéance pour l'Eglise nationale, dont les libéraux faisaient, selon elle, un « hangar banal. »

En 1873, l'attention à Genève se détourna de l'Eglise protestante, pour se concentrer sur l'Eglise catholique. Le curé Mermillod, qui intriguait depuis longtemps, ayant refusé de renoncer au titre inconstitutionnel de *vicaire apostolique,* que lui avait conféré la Curie romaine, avait été pour ce fait exilé du territoire suisse. D'autre part, le Père Hyacinthe, qui s'était séparé de Rome, avait été appelé à Genève pour y faire des conférences sur le Vieux-catholicisme, conférences qui eurent un immense succès. La même année, le peuple votait, à une grande majorité, une loi sur le culte catholique, qui instituait la nomination des curés et des conseils de paroisse par l'ensemble des électeurs catholiques. Enfin, justice était faite, et l'Eglise catholique se trouvait mise, comme l'Eglise protestante, sur le pied démocratique ! Mais l'Eglise romaine ne se soucie ni de l'éga-

lité ni de la justice, il lui faut des privilèges. Les ultramontains refusèrent donc de se conformer à la nouvelle loi et s'organisèrent à part, tandis qu'une Eglise dite *catholique-chrétienne*, séparée de Rome, se constituait et s'unissait à l'Etat par son adhésion à la constitution ecclésiastique.

Orthodoxes et libéraux protestants virent dès le début avec faveur ce mouvement vieux-catholique, qui coupait en deux et par conséquent affaiblissait le catholicisme à Genève. Mais, dans la suite, pour des raisons politiques, les sympathies de la plupart des évangéliques se détournèrent du catholicisme chrétien, qui se lia étroitement au parti radical, tandis que les ultramontains prêtaient leur appui au parti conservateur. Du reste, ces influences et ces alliances politiques n'étaient pas étrangères aux deux tendances religieuses protestantes. Chacune d'elles faisait plus ou moins ouvertement cause commune avec le parti politique avec lequel elle avait le plus d'affinités, et chaque votation ou élection ecclésiastique revêtait ainsi en quelque mesure un caractère politique. M. Antoine Carteret, parmi les hommes d'Etat genevois, incarnait cette tendance protestante et anti-ultramontaine.

Après l'Eglise catholique, ce fut le tour de l'Eglise protestante : la revision de la constitution ecclésiastique fut discutée par le Grand Conseil et votée par le peuple le 24 mai 1874. La nouvelle loi accordait la qualité d'électeurs protestants, non plus seulement aux citoyens genevois, mais encore à tous les Suisses protestants établis à Genève;

elle modifiait les conditions d'éligibilité des pasteurs, en ce sens que la consécration par la Compagnie des pasteurs n'était plus nécessaire pour les candidats, qui devaient seulement présenter un grade délivré par la Faculté de Théologie, ou un titre jugé équivalent par l'Université ; pour remplacer les *ministres du Saint-Evangile,* le Consistoire pouvait autoriser des gradués en théologie à remplir des fonctions pastorales temporaires ; la nomination des professeurs de théologie était aussi retirée à la Compagnie et attribuée au Conseil d'Etat, comme c'est le cas dans les autres cantons suisses ; les pasteurs pouvaient être mis en réélection sur la demande d'une certaine proportion d'électeurs ; enfin la liberté de prédication et d'enseignement des pasteurs ne pouvaient être restreinte ni par des confessions de foi, ni par des formulaires liturgiques.

Conférences, brochures, discussions passionnées précédèrent et suivirent cette votation. Les libéraux la défendaient avec ardeur, quoique le projet qu'ils avaient eux-mêmes préparé et qui relâchait moins le lien ecclésiastique, n'eût pas été pris en considération par le Grand Conseil. Mais, telle qu'elle était proposée, la nouvelle loi assurait à la tendance libérale le droit de vivre et de progresser dans le sein de l'Eglise nationale, et c'était l'important. En effet, sous le régime de l'ancienne loi, par son droit de nomination des professeurs, d'admission et de consécration des candidats au Saint-Ministère, la Compagnie des pasteurs, en grande majorité évangélique, pouvait barrer la route à tout candidat libé-

ral et, au moment des luttes, elle y paraissait résolue. C'était donc encore la Compagnie des pasteurs qui, comme en 1842 et 1847, était le plus maltraitée par la nouvelle loi : les pouvoirs qui lui restaient lui étaient enlevés, et cette Compagnie, qui avait été si longtemps le puissant corps directeur de l'Eglise de Genève, qu'elle incarnait en quelque sorte, se trouvait réduite au rôle bien effacé d'un corps purement consultatif. Peut-être que plus de confiance dans la liberté et moins d'étroitesse lui eussent épargné cette déchéance ; d'autre part, un pouvoir dont les membres sont nommés à vie, et qui ne se renouvelle par conséquent que très lentement, n'est guère en harmonie avec les principes démocratiques modernes. Il aurait été plus naturel que le Consistoire, élu tous les quatre ans, exerçât, déjà sous le régime de 1847, les droits que l'on avait conservés à la Compagnie.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle loi ecclésiastique était votée, et les pasteurs évangéliques en office se demandaient s'ils devaient rester dans un « établissement, » qui n'avait à leurs yeux plus rien de ce qui caractérise une Eglise chrétienne. Ils se décidèrent à rester et, dans une *Adresse* aux fidèles, ils publièrent les raisons de leur décision. Quant à la majorité de la Compagnie des pasteurs, elle témoigna sa mauvaise humeur, bien compréhensible du reste, en décidant qu'il n'y aurait plus qu'une séance par mois et en transportant son activité, des corps officiels de l'Eglise, dans l'*Union nationale évangélique*.

A toutes les discussions, à toutes les luttes qui précédèrent et accompagnèrent la revision constitutionnelle, Cougnard prit naturellement une grande part. On l'accusa même de plaider dans cette affaire *pro domo sua,* car son fils venait de commencer ses études de théologie. Sans doute, Cougnard pouvait prévoir que les dispositions de la loi nouvelle faciliteraient un jour la nomination de son fils comme pasteur à Genève ; mais il n'y avait là qu'une coïncidence : il est certain que l'absence de cette perspective n'aurait en rien modifié son attitude à l'égard de cette loi, et qu'il l'aurait appuyée tout aussi vigoureusement.

En automne 1874, une place de pasteur étant devenue vacante dans la paroisse de Genève, M. H. Maystre, qui était de nationalité française, profita le premier des nouvelles conditions d'éligibilité. Porté par les libéraux, il fut élu, et Cougnard présida à son installation, le 20 décembre 1874. Le discours qu'il prononça à cette occasion est intitulé *Vérité et charité* [1], et se résume parfaitement dans son texte : « Professez la vérité avec charité. » L'orateur en prenait occasion pour faire appel à l'union, au sortir de cette année agitée : « Car, disait-il, ce qui nous divise est secondaire et ne touche pas à la vie, tandis que ce qui nous unit est fondamental [2]. »

[1] *Sermons*, p. 171.
[2] *Sermons*, p. 184.

Depuis l'année 1874, qui marqua un des points culminants de la crise, l'agitation commença à s'apaiser lentement. La situation resta sans doute encore très tendue, et par ci par là des incidents plus ou moins graves se produisirent.

Le Consistoire s'efforça tout d'abord de mettre les Règlements intérieurs de l'Eglise en harmonie avec la nouvelle loi constitutionnelle. Il revisa la liturgie en y introduisant de nouveaux formulaires rédigés selon les idées libérales, tandis qu'il laissait subsister les anciens à l'usage des pasteurs orthodoxes. Cougnard eut une grande part dans ce travail. Puis le Consistoire se renferma presque complètement dans son rôle administratif. Son mandat expirait au printemps 1875 : lors du renouvellement, le parti évangélique, jugeant que la responsabilité de l'administration de l'Eglise devait incomber à ceux qui avaient fait triompher les nouveaux principes, s'abstint de présenter une liste. La liste libérale, qui portait plusieurs noms évangéliques, passa donc sans opposition.

La situation du nouveau Consistoire fut assez difficile : il eut à se défendre contre l'*Union nationale évangélique*, qui travaillait à fonder en fait une Eglise dans l'Eglise, en instituant, par exemple, des leçons et des catéchismes concurrents partout où les pasteurs libéraux remplissaient officiellement ces fonctions ; cette société alla même jusqu'à demander la concession d'un temple officiel pour y instituer, à l'heure ordinaire, un culte régulier, célébré par des pasteurs de son choix. On comprend que le

Consistoire se soit opposé à une pareille prétention. Dans d'autres occasions, sa conduite fut peut-être moins justifiée, mais il faut reconnaître que ses adversaires s'efforçaient de rendre sa tâche difficile. Partant de cette idée que l'Eglise nationale n'avait plus, selon la Constitution, aucun caractère chrétien et le Consistoire aucune autorité légitime, certains en concluaient qu'ils pouvaient faire dans « l'établissement » national tout ce qui leur plaisait, et que c'est à peine s'ils étaient tenus de se conformer aux règlements. Or, l'institution la plus libérale du monde ne peut subsister sans direction aucune. On peut dire qu'aucune disposition réglementaire n'était alors propre à gêner la liberté de conscience ou d'enseignement de qui que ce fût, mais chacun était libre aussi de ne prendre de cette liberté que ce qu'il voulait. L'indépendance du pasteur, entre autres, était absolument garantie : il pouvait refuser de lire du haut de la chaire ce qui, dans les adresses du Consistoire, heurtait sa conscience. Mais il était naturel que le Consistoire eût, de son côté, le droit de veiller à ce que ses communications parvinssent aux électeurs dont il tenait son mandat.

Cette question-là fut cause, en 1877, d'un pénible conflit entre le Consistoire et le pasteur de Vandœuvres, M. Ed. Barde. Ce dernier, à l'approche des *Jeûnes*, écrivit au Consistoire que, « quelle qu'en fût la teneur, » il ne lirait pas en chaire le *Mandement*. En prévenant le Consistoire, M. Barde pouvait avoir de bonnes intentions, mais il faut avouer que sa lettre avait toutes les apparences d'une pro-

vocation, étant donné surtout l'état de tension, qui existait alors dans les rapports entre le Consistoire libéral et les pasteurs évangéliques. En conséquence, un délégué fut envoyé à Vandœuvres pour lire le *Mandement des Jeûnes*, du haut de la chaire et au début du culte. A ce moment, en manière de protestation, M. Barde et quelques-uns de ses paroissiens sortirent du temple, pour rentrer seulement après que le délégué du Consistoire serait descendu de chaire. Si la manifestation était restée dans ces limites, elle n'aurait sans doute pas eu de graves conséquences ; mais, le maire de Vandœuvres, partisan de M. Barde, avait interpellé vivement, en plein temple, le délégué du Consistoire et troublé ainsi le culte. La majorité de ce corps jugea qu'on ne pouvait laisser passer cette affaire sous silence. Le Conseil d'Etat révoqua le maire de Vandœuvres sur la plainte du Consistoire et, comme conséquence, ce dernier corps prononça une suspension de fonctions de six mois contre M. Barde, dont l'attitude avait provoqué ces faits regrettables. Les paroissiens du pasteur condamné introduisirent un recours devant le Tribunal fédéral, en faisant valoir cette considération que la loi sur laquelle le Consistoire s'était appuyé pour prononcer la suspension était inconstitutionnelle. Le Tribunal fédéral reconnut la constitutionnalité de la loi et rejeta le recours.

De pareils conflits sont toujours fâcheux et, dans cette occasion, ce fut le Consistoire qui finalement fut désapprouvé par beaucoup : on avait généralement blâmé l'attitude de M. Barde, mais, dès qu'il fut condamné, on trouva que la peine était excessive.

Ce ne fut pas l'opinion de Cougnard, qui joua dans cette affaire un rôle actif; il prononça entre autres, au Consistoire, un vigoureux réquisitoire contre le pasteur de Vandœuvres, qu'il accusait d'avoir violé son serment. Ce discours ayant été quelque peu dénaturé, et ayant donné lieu à des commentaires injustes, Cougnard le publia [1], en le faisant précéder de ces lignes : « Tout le monde, il y a quelques jours, blâmait la conduite de M. Barde, et plus d'un conservateur prononçait le mot de suspension. Le *Journal de Genève* affirmait le droit du Consistoire et ne ménageait pas les reproches au pasteur de Vandœuvres. Il y avait peut-être là un calcul. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui la tactique est changée: c'est le Consistoire qui a tous les torts, et l'on a fait choix, en ma personne, d'un bouc émissaire. C'est sur moi que retombe la responsabilité de tout ce qui s'est passé. M. Barde a été acclamé dans la salle de la Réformation; sa paroisse se lève, dit-on, pour le défendre; sa conduite est glorifiée : dans deux jours, ce sera le professeur Cougnard qui aura protesté contre le Consistoire à Vandœuvres, compromis une communion et entraîné hors du temple une partie des assistants. — Avant que cette légende soit formée et répandue dans le public, je viens mettre sous les yeux de mes concitoyens le discours que j'ai prononcé au sein du Consistoire... »

La situation du Consistoire libéral et de ses mem-

[1] *Discours,* prononcé dans la séance du Consistoire du 14 septembre 1877, par le professeur J. COUGNARD. Genève, impr. Vérésoff.

bres les plus en vue était donc toujours difficile, et cela avait pour conséquence de lui faire prendre parfois une attitude qui semblait peu conforme aux principes de largeur et de libéralisme. Certains libéraux, en voyant le parti adverse abuser de la liberté et tendre ainsi à désorganiser l'Eglise, en étaient arrivés à se défier de cette liberté et à chercher à la restreindre par de nouvelles lois. Mais cette revision ecclésiastique partielle échoua devant le peuple, en 1878, avec d'autres lois purement politiques présentées en même temps. Cet échec fut en somme heureux, car l'application de certaines dispositions de la loi proposée aurait sûrement donné lieu à de graves conflits ; entre autres et surtout celle qui obligeait chaque pasteur à être remplacé une fois par mois dans sa chaire, afin qu'il fût satisfait aux diverses opinions des membres de chaque paroisse. On pouvait voir là une atteinte portée à la liberté des pasteurs, auxquels il valait mieux laisser la responsabilité qu'ils encouraient en fermant leur chaire à leurs collègues libéraux, quand un groupe de leurs paroissiens les en priaient. En effet, en voulant imposer la largeur, on tombe dans le despotisme. Du reste, cette disposition de la loi émanait surtout des amis politiques des libéraux.

L'année suivante, en 1879, le parti évangélique décida de prendre part à l'élection du Consistoire. Il finissait donc par se résoudre à l'état de choses existant, puisqu'il voulait reprendre officiellement son influence dans la direction de l'Eglise nationale. La liste, dite *de pacification*, composée avec une

grande habileté, et où figuraient plusieurs noms libéraux, parmi lesquels celui de Cougnard, l'emporta à une faible majorité. Ce succès contribua à réconcilier peu à peu la fraction évangélique avec l'Eglise officielle; la situation se détendit alors lentement et l'ère des luttes prit fin.

Cependant, toute l'activité de Cougnard ne fut pas absorbée par ces débats, dont nous avons essayé de donner une vue d'ensemble. En 1871, il remplit les fonctions d'aumônier des soldats français protestants, internés à Genève. Il leur témoigna beaucoup de sympathie et se fit aimer d'eux. Les cultes qu'il présidait et qui leur étaient spécialement destinés, furent bientôt fréquentés par un grand nombre de soldats catholiques, amenés par leurs camarades protestants. Il continuait à donner tous ses soins à ses cours de théologie; il montait de temps en temps en chaire, et traitait des sujets plus spéciaux que ceux de ses grands discours de principes. C'est ainsi qu'il prononça un discours sur *la Prière* [1], où il exposait sa conception hautement spiritualiste et profondément chrétienne de la prière : « L'homme religieux, dit-il, c'est celui qui prie... et ce qui entretient la foi, c'est la prière.» Mais il faut se faire une idée raisonnable et élevée de la prière et de son exaucement; il faut prier, « non pour modifier Dieu, mais pour se modifier soi-même; non pour troubler les lois de l'existence, mais pour conformer son exis-

[1] *Sermons,* p. 113 à 130.

tence à la Loi suprême et éternelle. » L'homme qui prie est fort dans toutes les conditions et dans toutes les circonstances de la vie.

A la fin de 1873, il prononça, à Paris, dans la salle du culte libéral, deux discours : l'un, *la Vraie Religion,* fut prêché le jour même de Noël, et l'autre le dimanche suivant, 28 décembre; il est intitulé : *Dieu et la Vie future*[1]. Dans le premier, l'orateur s'attachait à montrer que le vrai christianisme est essentiellement *une vie* de sainteté et de charité; dans le second, que l'idée d'un Dieu juste et bon entraîne nécessairement la foi à la vie future.

Le sermon sur *les Débats religieux*[2] date de 1874. Cougnard y développe cette idée que les débats religieux sont la condition même du progrès, et qu'ils hâtent le moment où l'Evangile pur et simple sera la seule religion de l'Eglise.

A côté de ces occupations de théologien, de prédicateur et d'homme d'Eglise, Cougnard continuait ses cours de littérature comparée aux *Cours supérieurs de jeunes filles;* il les donna tant que cette institution subsista. En 1875, il prononça dans l'Aula de l'Université deux conférences sur deux pièces de Molière, *Tartuffe* et *les Femmes savantes.* Chaque fois la grande salle fut comble, et le conférencier obtint un beau succès.

Tous ces travaux n'empêchaient pas Cougnard de donner tous ses soins à la direction de sa maison,

[1] *Deux sermons,* prononcés dans la salle St-André, Paris, 1874.
[2] *Sermons,* p. 152 à 170.

à l'éducation des siens et à celle des jeunes gens étrangers, qu'il avait en pension chez lui, et qui furent parfois au nombre de quinze. Il savait à la fois les tenir d'une main ferme et se faire respecter et aimer de tous. Les pensionnaires se doutaient à peine de ses préoccupations et des luttes dans lesquelles il était engagé. A la table commune et le soir, dans son salon, il apportait toujours une égale bonne humeur : la conversation, tantôt instructive, tantôt enjouée, ne languissait jamais; il ne laissait pas passer l'occasion de faire un bon mot. D'autres fois, il lisait quelque pièce ou morceau classique; ou bien, il faisait étudier à ses jeunes gens des comédies, et mettait une patience admirable à faire répéter à tous leur rôle, jusqu'à ce qu'ils le jouassent convenablement. Sa maison était ainsi très agréable et pleine d'attraits pour la jeunesse.

Mais ces années furent aussi assombries pour lui par de nombreux deuils. En 1870, il avait perdu son père. En 1880, son beau-père, l'ancien pasteur Henry, s'éteignit à un âge avancé : il le pleura comme son second père. La même année, son fils aîné, William Cougnard, mourait subitement à Pétersbourg, âgé seulement de 28 ans. Ce coup fut bien rude pour Cougnard, qui en porta jusqu'à la fin la cruelle blessure. Puis, ce fut le tour de sa mère, en 1881. Cougnard supporta toutes ces épreuves en chrétien et poursuivit son œuvre plein de confiance et d'espérance.

VII

DÉBATS SUR LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT — JUBILÉ DE LA RÉFORMATION DERNIERS DISCOURS

1880-1890.

Deux circonstances contribuèrent à réconcilier quelque peu les deux tendances dans le sein de l'Eglise nationale : en premier lieu, la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, qui fut tranchée en 1880 ; et ensuite la célébration du 350me anniversaire de la Réformation, en 1885.

Un projet de suppression du budget des cultes vint en discussion devant le Grand Conseil, au début de l'automne 1879. La question fut vivement discutée dans les séances de ce corps et dans le public. Les avis étaient très partagés, et les débats aboutirent à un ajournement jusqu'au printemps 1880. Quand ce moment arriva, on pensa qu'un nouvel ajournement, indéfini cette fois, serait décidé. Contre toute attente, il se trouva dans le sein du Grand Conseil une petite majorité pour voter le projet. Comme cette loi entraînait une modification de la Constitution, il fallait qu'elle fût soumise à la votation populaire,

qu'on fixa au 4 juillet. En attendant cette date, les partisans et les adversaires de la loi se mirent en campagne. Rarement on vit une question passionner autant l'opinion publique : le sujet fut traité sous toutes ses faces et à tous les points de vue ; les séances, les conférences, les discours, les brochures, les affiches se succédaient sans relâche. Les libéraux protestants et catholiques étaient adversaires décidés de la loi ; chez la majorité des évangéliques, le sentiment genevois et protestant l'emporta sur toute autre préoccupation secondaire, et ce fut seulement une minorité parmi eux qui se prononça en faveur de la séparation, en compagnie des ultramontains, des dissidents protestants et de quelques radicaux avancés. Le Consistoire lui-même publia une proclamation pour recommander au peuple le rejet de la loi ; il émit aussi le désir qu'on parlât du haut des chaires en faveur du maintien de l'Eglise nationale.

Au plus fort de la campagne, Cougnard reçut un jour un billet avec ces simples mots : « Quand l'Eglise nationale est menacée, Achille ne reste pas sous sa tente. » Son premier mouvement fut de se récrier : il avait encore sur le cœur toutes les attaques dont il avait été l'objet pendant tant d'années, où on l'avait accusé de travailler à la ruine de l'Eglise, et maintenant qu'il fallait faire appel au peuple, c'est à lui qu'on s'adressait pour la défendre ! Selon sa coutume, il arpentait sa chambre de long en large en donnant cours à ses réflexions; puis, après un silence : « Oh ! je ne serais pas embarrassé pour le faire, ce discours. J'ai mon texte, j'ai mon plan... »

Du moment qu'il en était là, il n'était pas difficile de le persuader de monter en chaire.

Cette rentrée en scène fut certainement pour Cougnard une des plus belles heures de sa vie. Le discours qu'il prononça, le 13 et le 20 juin, dans les temples de St-Pierre et de St-Gervais, fut aussitôt publié sous le titre : *Pourquoi détruire l'Eglise nationale protestante?* Dans la foule qui remplit successivement les deux temples, tout cœur vraiment genevois et protestant fut déjà gagné, quand l'orateur, de sa voix émue et profonde, lut cette parole du prophète Michée, parole toute empreinte de sollicitude inquiète et de doux reproche : *Mon peuple, que t'ai-je fait? En quoi t'ai-je fatigué? Réponds-moi!* — L'émotion ne fit que grandir, à mesure que le prédicateur, laissant de côté les questions théoriques, demandait à ses auditeurs, au nom de la vieille Eglise de Genève, en quoi elle avait démérité, et leur montrait au contraire tout ce qu'ils lui devaient et à quoi ils s'exposaient en reniant leur Mère spirituelle.

Dès le lendemain de sa prédication, les cartes et les lettres de félicitations affluèrent chez Cougnard. Un imprimeur, adversaire de la séparation, offrit immédiatement de publier gratuitement le discours. L'éloquent plaidoyer avait accompli des conversions subites; ainsi un membre du Grand Conseil écrivait à Cougnard :

« J'ai un ami, père de famille et profondément genevois. Il était jusqu'à ce jour consciencieusement convaincu de la nécessité de la séparation. Nos

discussions n'avaient jamais abouti et, malgré mes efforts et ceux d'autres amis, il persistait dans son idée et avait décidé de voter la séparation.— Samedi, je lui annonce votre prédication et je l'engage à aller vous entendre. Ce matin, à l'issue du service, je le retrouve avec quelques amis, et il ne nous cache pas la profonde impression que votre magnifique discours avait produite sur lui. Nos amis se dispersent, je reste seul avec lui, et alors il me déclare franchement (et je sentais qu'il était heureux), que votre prédication a fait sur lui une telle impression, l'a si profondément remué, que sa manière de voir est changée et qu'il votera contre la séparation. »

Au milieu de plusieurs autres, M. H.-F. Amiel ne néglige pas de féliciter l'orateur de son discours, et de lui présenter ses observations :

« C'est encore moi, cher ami. Mais un miracle ne va jamais seul. Tu as reparu en chaire; j'ai essayé de braver la glacière interdite à mon larynx. Et puisque je l'ai entendu, il est naturel que je te félicite et que je te remercie cordialement. Le lion a bien rugi ; le discours a été superbe. Ceux qui craignaient pour toi cette épreuve après une longue désuétude ont pu se rassurer. L'orateur a été mâle, simple, vigoureux, noble, varié, pathétique. L'ensemble, composé par la prière, le texte, le discours, les cantiques a été parfait, et tu as concouru à l'unité d'effet et d'accent. Bref, tu as eu là une de tes grandes journées et tu nous as donné une fête d'éloquence. Bravo ! Le mot est impropre ; c'est l'émotion

qui a dominé : bien des yeux ont été mouillés et des cœurs émus. Merci ! »

Le 4 juillet, le peuple genevois répondait au touchant appel de son Eglise nationale, en rejetant le projet de séparation à une majorité écrasante. Lorsque, le lendemain, le résultat de la votation fut proclamé, toute la ville prenait un air de fête : les cloches sonnaient ; d'un mouvement spontané, de nombreux citoyens se réunissaient sur la place du Molard, et formaient un cortège pour « monter à la maison de l'Eternel, » comme en 1602, au lendemain de l'Escalade. Le peuple genevois avait le sentiment que, la veille, il avait encore repoussé victorieusement un nouvel assaut de la puissance romaine contre la Genève réformée.

C'est au bord du lac, à Anières, où il se réjouissait avec ses amis libéraux du résultat de la votation, que Cougnard apprit cette manifestation populaire spontanée et l'attente où la foule était de l'entendre. Une voiture le ramena à la hâte et le conduisit directement à St-Pierre. Le vaste temple était déjà comble et la foule débordait jusque sur le péristyle ; aussi n'est-ce pas sans difficulté que Cougnard, dès que le pasteur Jaquet, modérateur de la Compagnie, eut prononcé une belle prière, réussit à aborder la chaire. Son allocution ne fut pas longue, mais toute vibrante de patriotisme et de reconnaissance envers Dieu.

« Elle est sauvée la Patrie, sécria-t-il, elle est sauvée l'Eglise, qui ne fait qu'un avec elle, Genève est sauvée !..... Nous avons tremblé pour notre patrie et pour notre Eglise, mais, fidèle à la devise

qui brille sur la bannière genevoise: *Post tenebras lux,* — le peuple a dit: La lumière brillera chez nous..... Béni soit le Dieu de nos pères, qui nous a encore soutenus, béni soit le peuple de Genève, qui n'a pas dégénéré !... Nous garderons jusqu'à la fin le souvenir de cette grande journée, et nous dirons à nos enfants: « Te rappelles-tu le 5 juillet 1880? C'est alors que la patrie a été sauvée et que Genève nous a été rendue!..... Travaillez maintenant à entretenir la paix dans l'Eglise... oubliez les luttes et, quant à vos adversaires d'hier, votre devoir c'est de les aimer..... Enfin, puisque vous avez voulu conserver votre Eglise, votre devoir est de la soutenir, non seulement du dehors, mais encore du dedans. » Après ces paroles, entrecoupées d'applaudissements malgré le caractère du lieu, l'orgue entonna l'hymne national, qui fut chanté par l'assemblée avec un entrain indescriptible; puis la foule s'écoula lentement et le cortège défila dans les rues, bannières déployées. Pour Cougnard, ce fut là un jour de triomphe, qui le dédommagea de beaucoup d'autres, où l'hostilité, la méfiance, le parti pris d'un grand nombre l'avaient douloureusement affecté.

Voici encore l'impression de M. Amiel, le 5 juillet au soir :

« Bravo! cher ami. Théodore de Bèze eût été content de cette improvisation militaire et civique, si parfaitement en situation. Belle chose que l'éloquence; heureux homme qu'un orateur, et ravissante rencontre que le talent et les circonstances. *Albo notanda lapillo.* — Félicitations affectueuses au triomphateur. »

Depuis cette époque, le calme se rétablit de plus en plus dans l'Eglise. Sauf un peu d'agitation au moment d'une élection de pasteur à la ville, ou lors du renouvellement du Consistoire en 1883, aucun conflit de quelque portée ne surgit.

En 1881, une place de pasteur étant devenue vacante dans la paroisse de Genève, le fils de Cougnard se mit sur les rangs. Le parti évangélique lui opposa un concurrent redoutable dans la personne de M. le pasteur Doret. Mais, sans parler des mérites personnels du candidat libéral, l'active campagne menée par les amis de Cougnard, et la popularité dont jouissait son nom, assurèrent à son fils une belle majorité. Ce succès lui causa une grande joie, et l'on en profita pour le persuader de monter de temps en temps en chaire. Il le fit le 6 novembre 1881, le jour de la fête de la Réformation, dans le temple de Saint-Gervais, où il prononça ce sermon si plein de sève huguenote, intitulé : *Le vieux levain*[1]. La Réforme a débarrassé le christianisme des vieux levains dont le catholicisme l'avait pénétré, le levain païen, le levain ascétique, le levain sacerdotal; mais elle a laissé subsister un vieux levain dont nous devons nous purifier encore, c'est le dogmatisme, dont les fruits sont le fractionnement des Eglises et le délaissement de la religion par beaucoup.

Cougnard prêcha de nouveau le jour de Noël de la même année. Le texte de son discours : Père...

[1] *Sermons*, p. 212 à 233.

que ton règne vienne ! — lui semble exprimer toute *la foi de Jésus*[1], qui se résume ainsi en trois idées fondamentales : Dans l'univers un Dieu qui est un Père ; — En tout homme un enfant de Dieu ; — Dans l'humanité un règne de Dieu. — Comme on le voit, Cougnard restait toujours fidèle à ses idées et à ses principes libéraux ; mais la crise était terminée, les esprits avaient aussi un peu marché, et ce qui avait soulevé des colères dix ans auparavant n'excitait plus la même indignation.

Lors du renouvellement du Consistoire, en 1883, la tendance libérale eut la majorité, et Cougnard fut de nouveau parmi les élus. Ce corps, continuant à se renfermer dans son rôle administratif, toute occasion de graves conflits était en fait écartée. Ce fut ce Consistoire qui lança l'idée de célébrer, en août 1885, le 350e anniversaire de la Réformation, et Cougnard fut prié d'occuper la chaire du temple de St-Pierre, le 23 août. Il accepta avec plaisir cette charge et cet honneur, car, protestant et genevois du plus profond de son cœur, il était heureux de proclamer encore, dans cette occasion solennelle, du haut de la chaire de notre cathédrale, si pleine des souvenirs de notre glorieuse Réformation, tout ce que Genève doit à cette grande révolution religieuse. Tel fut, en effet, le sujet de son discours, *la Couronne de Genève*[2] : c'est la Réforme qui a fait Genève, c'est elle qui a rendu son nom glorieux,

[1] *Sermons*, p. 234 à 250.

[2] *Ibid.*, p. 251.

c'est elle qui l'a conservée et sauvée déjà bien souvent, c'est l'esprit de la Réforme qui seul peut la conserver et la sauver encore.

Ce jubilé fut célébré par la population genevoise protestante avec beaucoup d'entrain. Les temples regorgeaient : à St-Pierre, la foule était si compacte que l'orateur pouvait à peine se faire un passage pour gagner la sacristie. Les auditeurs qui, faute de place, avaient envahi tous les couloirs, ne le reconnaissant pas, refusaient de le laisser passer : « Il n'y a pas de place plus loin, » lui disait-on, quant il priait les gens de s'écarter un peu, et il leur répondait en souriant : « Oh ! la mienne est retenue. » — L'après-midi, malgré sa fatigue, il se fit une joie d'aller voir la fête enfantine, qui lui rappelait celle à laquelle il avait pris part cinquante ans auparavant.

Cette journée fut donc encore pour Cougnard une des plus belles de sa vie. Il reçut, comme d'habitude, bon nombre de lettres de félicitation, entre autres de catholiques libéraux qui le remerciaient de l'allusion sympathique qu'il avait faite à leur Eglise [1]. Des articles très élogieux pour lui parurent dans les journaux. Un correspondant écrivait au *Christianisme au XIXe siècle* [2] : « A St-Pierre, M. le professeur Cougnard occupait la chaire ; la réputation de son éloquence, à mon sens, la plus parfaite de la chaire de langue française, — sa position, si non de chef, du moins d'étendard du parti libéral, et son

[1] *Sermons,* p. 267 et 270.
[2] N° du 24 septembre 1885.

nationalisme absolu avaient groupé autour de lui l'auditoire le plus composite..... Dans un de ces discours, construit avec cet art admirable dont il a le secret, il a parlé des bienfaits *religieux* et des bienfaits *politiques* que nous devons à la Réforme... Quel Chrysostome que cet homme! C'était bien beau, c'était enthousiaste et généreux, mais combien c'était optimiste et satisfait !.....» Ce nom de Chrysostome vint aussi sous la plume de M. de Vogüé qui, de passage à Genève ce jour-là, entendit le prédicateur de St-Pierre et publia, à cette occasion, un article dans le *Journal des Débats*.

Pendant les années qui suivirent, Cougnard se retira de plus en plus de la scène publique. En 1887, il ne sollicita pas une réélection au Consistoire. Du reste, l'apaisement était de plus en plus complet, puisque, cette fois-là, évangéliques et libéraux s'étaient entendus pour présenter une liste commune. La même année, il ne se sentit pas la force de prêcher, lors du Tir fédéral, dans la vaste *cantine* de fête, comme on l'en avait prié. Sur les instances de ses étudiants seulement, il consentit à monter en chaire, le jour de Noël 1888 et à Pâques 1890.

Dans son discours de Noël, il analyse avec une ampleur remarquable les éléments de *la grandeur de Jésus*[1] : le premier, c'est le mépris de toutes les grandeurs mondaines; le second, c'est l'énergie de sa foi; le troisième, ce sont ses souffrances. Mais il manque encore quelque chose à cette grandeur :

[1] *Deux sermons*, par J. Cougnard. Paris-Genève, 1891.

« pour la compléter, il faut que ses disciples aussi soient grands. »

Dans le sermon de Pâques, *la Victoire sur la mort,* l'orateur montre Jésus vainqueur de la mort, en ce sens qu'après son supplice il est mieux aimé et mieux compris de ses disciples, et que la foi qu'il inspire suscite des légions de martyrs; mais il recommande surtout à ses auditeurs de faire eux aussi quelque chose de plus fort que la mort, et de naître surtout à la vie éternelle par le sentiment sincère et profond de leur misère et de leur indignité.

De magnifiques auditoires se réunirent, ces deux fois encore, autour de l'orateur déjà presque septuagénaire; mais il n'avait perdu aucun moyen ; et, si le geste était plus sobre, le souffle était toujours puissant[1]. L'impression laissée par ces discours fut excellente, même parmi les auditeurs évangéliques, dont plusieurs, sans partager complètement le point de vue du prédicateur, estimèrent qu'il avait modifié quelque peu ses idées antérieures. Il y avait là une illusion d'optique : Cougnard n'avait rien abandonné, c'étaient les esprits qui avaient progressé et qui s'étaient laissé entamer par les idées libérales. Les temps avaient changé aussi, et les mêmes choses pouvaient être présentées sous un autre angle : pendant la crise, il s'agissait d'opposer les idées nouvelles aux opinions reçues, de les défendre, de

[1] Le professeur Aug. Bouvier s'écriait, après avoir entendu le sermon de Noël : « Oh ! ce Cougnard, quel cœur ! »

les prouver, d'y gagner les esprits; la crise terminée, il ne s'agissait plus que d'édifier. Cela explique le changement de ton de Cougnard dans ses deux derniers discours. Ce furent les derniers, en effet: après son sermon de Pâques, en 1890, il avait senti qu'il devait désormais s'abstenir, car, s'il craignait une chose, c'était de se survivre comme orateur.

On s'est souvent étonné de ce qu'il prêchait si rarement. Les raisons en sont diverses : la principale, c'était l'état de sa santé, qui avait toujours été délicate et réclamait des précautions. Ensuite, moins on prêche, plus la prédication paraît redoutable. Cette perspective causait à Cougnard une certaine surexcitation, favorisée encore par son tempérament nerveux; les derniers jours, il en perdait le sommeil et arrivait en chaire énervé et exténué. Cela ne l'empêchait pas de se donner tout entier, car en prêchant il oubliait tout, et son sujet seul le possédait. Mais après, une détente fâcheuse se produisait et l'obligeait parfois à se mettre au lit. Enfin, le public était habitué à attendre beaucoup de lui : quand il montait en chaire, on comptait sur un grand discours de circonstance, or ce genre-là ne peut se soutenir longtemps. On a ajouté [1] que le christianisme indéfiniment simplifié de Cougnard ne lui fournissait pas la matière d'une prédication régulière. Cette supposition est toute gratuite : s'il est vrai que Cougnard conçût l'Evangile comme une chose simple, à la portée de tous, et qu'il eût pour

[1] *Semaine Religieuse,* Nos des 8 et 15 août 1896.

principe de ne pas porter en chaire les subtilités de la dogmatique, d'autre part, tout le domaine proprement religieux et moral lui restait ouvert et, sans les raisons citées plus haut, il aurait pu prêcher très régulièrement, sans que sa veine s'épuisât le moins du monde. Les nombreux plans de sermons qu'il donnait à ses étudiants comme professeur d'homilétique en font foi : ces plans sont si riches d'idées et si complets, qu'il suffit de les développer un peu pour que le sermon soit fait, et tous ensemble ils représentent un travail, que beaucoup de pasteurs aimeraient avoir accompli à la fin de leur carrière.

VIII

DERNIÈRES ANNÉES — LE PROFESSEUR L'HOMME PRIVÉ

1890-1896.

Depuis 1881 déjà, Cougnard avait cessé d'avoir des pensionnaires chez lui ; peu à peu aussi, pendant les années qui suivirent, il avait réduit son activité extérieure, car il estimait avoir le droit de se reposer de ses travaux, et voulait consacrer les années qui lui restaient à sa famille et au recueillement. Il conserva cependant jusqu'à la fin sa charge de professeur, dont il n'aurait pu se passer ni matériellement ni moralement, et il continua à vouer tous ses soins à son enseignement.

La chaire de morale, d'homilétique et de prudence pastorale qu'il occupait n'est pas la plus brillante des chaires théologiques, mais Cougnard y était si bien à sa place, qu'elle en était vraiment rehaussée.

Comme il n'avait pas suffisamment de temps à consacrer aux diverses branches de son enseignement, il était souvent obligé de se limiter. Ainsi, dans son cours de morale, il ne pouvait guère s'étendre sur les différents systèmes et sur les bases de

la morale ; il allait au plus pressé, c'est-à-dire à l'objet même du cours, à la morale chrétienne. Ce cours était à la fois très scientifique, très clair et très pratique. Il était divisé en deux parties principales : *les biens* et *les devoirs*. Chaque partie était subdivisée d'une manière parfaitement logique ; chaque point était analysé avec soin, étudié s'il y avait lieu au point de vue biblique, au point de vue catholique ou protestant, ou bien encore au point de vue de telle ou telle philosophie. Cougnard voyait la norme de la morale chrétienne dans « l'esprit général du Nouveau Testament ; » c'est au moyen de cette pierre de touche, qu'il cherchait à « dégager ce qui est supérieur et éternel dans la morale chrétienne [1]. » Au point de vue pratique, ce cours est précieux pour l'enseignement de la morale chrétienne aux catéchumènes : il suffit pour cela de le simplifier et de le condenser ; certains chapitres aussi peuvent être transformés en sermons, sans beaucoup de changements, tant l'analyse est bien faite.

Pendant un semestre, Cougnard faisait aussi un petit cours de *Morale sociale,* où il étudiait, toujours avec beaucoup de pondération et de jugement, différentes questions telles que le mariage et le divorce, la pénalité, les prisons, la charité légale, la morale et le progrès, etc.

Les mêmes qualités de clarté et de précision brillaient dans son cours de prudence pastorale. Les conseils de conduite, qu'il donnait aux futurs pas-

[1] *Cours inédit de morale chrétienne.* Introduction.

teurs en vue de leur ministère, étaient tous marqués au coin du bon sens. Toutes les circonstances dans lesquelles peut se trouver le pasteur par le fait de ses fonctions ou de sa position sociale, étaient prévues et, pour chacune, d'excellentes directions étaient données : le caractère du pasteur, sa tenue, son attitude vis-à-vis de ses paroissiens de toute condition, son rôle auprès des malades ou des affligés, etc., tout cela était examiné et défini avec soin. La dignité de la vocation pastorale, voilà ce que le professeur cherchait à inculquer à ses étudiants : pour lui, le pasteur, tout en restant bienveillant, sympathique et accessible à tout le monde, ne doit pas se départir d'une grande réserve; sa conduite et sa tenue doivent être exemplaires, il faut qu'il évite toute excentricité, et qu'il plane au-dessus de toutes les mesquineries et au-dessus de toutes les rivalités entre les classes sociales, ou entre les partis politiques. Certainement un pasteur qui mettrait en pratique tous ces conseils ne pourrait que faire respecter l'Eglise et la religion, et à ce point de vue ce cours exerçait une excellente influence sur les étudiants.

Enfin, le cours d'homilétique était sans contredit le plus parfait de tous : c'est un vrai manuel du prédicateur. Avec une clarté et une conviction remarquables, le sujet y est traité à fond. Les questions du sujet, du texte, du plan, des parties du discours, du développement oratoire, des figures, etc., y sont étudiées dans leur ordre logique et illustrées par des exemples nombreux. Ce cours était complété par des exercices pratiques de diction et de prédication :

les étudiants étaient appelés à tour de rôle à faire un plan de sermon sur un sujet donné, ou à analyser un discours emprunté aux grands sermonnaires. On pouvait tirer un immense profit de ces exercices pratiques, auxquels le professeur apportait un réel intérêt : en effet, après avoir entendu et critiqué le travail de l'étudiant, il présentait à son tour le travail du maître et, sur le même texte, par exemple, il proposait parfois plusieurs plans différents. Il recommandait avant tout qu'on déterminât clairement le sujet, qu'on établît un plan logique et que, dans le développement, on ne perdît jamais le but de vue, que tout concourût au contraire vers ce but précis. Il estimait que le prédicateur devait tendre à la clarté et à la simplicité, le niveau intellectuel des auditoires n'étant en général pas très élevé ; en conséquence, le travail d'élaboration et d'analyse ne devait pas être fait devant l'auditeur, le résultat seul devait lui être présenté. « Enfoncer un seul clou à la fois » enfin, tel était un des principes favoris de Cougnard. Ses discours sont, du reste, des modèles dans ce genre.

Sans cesse il travaillait et retravaillait ces différents cours ; il les modifiait parfois à tel point que des étudiants, possesseurs des cahiers de leurs prédécesseurs, ne s'y retrouvaient plus. En général, il improvisait ses leçons sur un plan assez détaillé ; mais sa parole n'y perdait rien en précision. Des saillies spirituelles venaient de temps en temps faire diversion ; parfois, quand le sujet l'y portait, il s'élevait jusqu'à l'éloquence. D'une manière générale, il

était très sympathique aux étudiants, surtout à ceux qui avaient des tendances libérales : des ovations enthousiastes lui étaient faites à l'auditoire de théologie, au lendemain de ses grands discours de principes. Il était cependant assez sévère pour les étudiants : aux examens, il exigeait des réponses sérieuses et ne se payait pas du tout de mots. La clarté et la facilité apparente de son enseignement étaient un piège pour beaucoup : on se figurait savoir, puis, lorsqu'il s'agissait de répondre d'une manière précise, il se trouvait que l'on ne savait pas grand chose.

A la mort de M. le professeur H. Oltramare, en 1891, Cougnard fut nommé doyen de la Faculté de théologie, et apporta dans ces fonctions une grande ponctualité. Il s'intéressa d'autant plus aux étudiants et fut très régulier aux séances du Bureau et du Sénat de l'Université, où ses jugements étaient sollicités et très appréciés. En vue de l'Exposition nationale suisse, à Genève, en 1896, il se livra à un travail historique et statistique sur la Faculté, qui réclamait beaucoup de minutie et qui l'absorba pendant plusieurs mois [1]. C'est en pleine activité professorale que la mort le frappa.

Durant ses dernières années, tout le temps que Cougnard ne consacrait pas à ses fonctions de professeur, il le réservait pour ses lectures et pour les

[1] *Faculté de Théologie,* 1872-1896, par MM. les professeurs de la Faculté. Extrait de *l'Université de Genève et son histoire.* Genève, libr. Georg & C°, 1896.

siens. Sa vie était très régulière et très tranquille : le matin, il parcourait le journal, revoyait ses cours et allait les donner. Après-midi, il passait la plus grande partie de son temps à lire : la littérature, la géographie, l'histoire étaient ses branches favorites. Par ses lectures continuelles et répétées, il avait acquis une érudition, dont on ne se doutait souvent pas, car il n'en faisait jamais montre. Son esprit était en même temps ouvert à toutes les questions et à tous les événements, à Genève ou à l'étranger, et il aimait à en causer. En général, si le temps le permettait, il faisait une petite promenade quotidienne. Mais on avait de la peine à l'arracher à ses livres. L'hiver surtout, comme il était assez frileux, il s'installait dans son fauteuil, au coin de sa cheminée, et il lisait, s'interrompant seulement pour tisonner son feu, qu'il aimait à voir flamber gaîment. Parfois, il se levait pour se délasser et se promenait en long et en large dans sa chambre, en réfléchissant. Très casanier et craignant un peu les réunions nombreuses, il n'acceptait guère d'invitations en dehors de sa famille. Il avait, en effet, un véritable culte pour la famille : son ménage avait toujours été parfaitement uni ; la paix, l'affection et le dévouement mutuels y régnaient; lui-même y était respecté et aimé de tous, rien d'important ne s'y faisait sans son conseil. Ce fut une immense joie pour lui de devenir grand-père, et il faisait de fréquents pélerinages auprès de ses petits-enfants, dont les premiers sourires et les premiers balbutiements l'enchantaient. Ses amis intimes étaient peu nom-

breux, mais il leur était d'autant plus sincèrement et solidement attaché. C'était tout d'abord son beau-frère, le pasteur Etienne Henry, puis le pasteur Guillermet, enfin M. Albert Réville, dont il avait toujours gardé l'amitié malgré l'éloignement, et avec lequel il passait de bons moments, lorsque les circonstances amenaient M. Réville à Genève.

La conversation de Cougnard n'était pas banale; il aimait mieux ne rien dire que de tomber dans le bavardage. Par contre elle était souvent enjouée, parsemée de bons mots et de traits spirituels. Il voyait facilement le côté comique des choses et, jusqu'à la fin, il conserva le goût qu'il avait dans sa jeunesse pour les chansons. Il en composa même sur des incidents de la lutte ecclésiastique et il les chantait à ses amis libéraux. Mais c'étaient surtout les fêtes de famille et le repas traditionnel de l'Escalade, qui lui fournissaient l'occasion de composer de ces petites chansons, sans prétention ni méchanceté, mais toutes pleines de traits piquants, de fines satires, parfois avec un grain de sentiment.

Doué d'une belle imagination et d'un tempérament artiste, tout ce qui était beau l'impressionnait vivement. Il pouvait rester longtemps en contemplation devant un paysage ou devant un site grandiose, car il sentait facilement la poésie des choses. Cependant, le temps lui manqua toujours pour cultiver sérieusement un autre art que l'éloquence, où il était du reste un maître. La musique avait ses préférences; il ne se lassait pas d'en entendre, surtout la musique classique allemande : Beethoven,

Mendelssohn, Schubert, Schumann étaient ses compositeurs favoris.

Quant à sa vie intime, elle était réelle et intense. Son idéal spirituel consistait dans cette *Religion du Bien,* qui constituait selon lui le vrai, le pur christianisme. Aussi sa piété était-elle discrète : il détestait l'étaler dans ses paroles ou dans ses actes ; c'était une vie cachée en Dieu, qui transparaissait seulement dans toute la conduite. Cette piété se manifestait chez Cougnard par le dégoût de toute immoralité, une parfaite loyauté, un profond désintéressement, une grande confiance dans le triomphe de la vérité et du bien, c'est-à-dire dans le triomphe final de Dieu.

IX

JUBILÉ — DÉCÈS — OBSÈQUES

Les derniers jours de Cougnard furent éclairés par les nombreux témoignages de sympathie et d'admiration qu'il reçut. Ses anciens étudiants, en effet, décidèrent de célébrer le trentième anniversaire de son professorat. Cette petite fête fut fixée au 14 avril 1896. Ce jour-là, une table d'une soixantaine de couverts réunissait des pasteurs de l'Eglise nationale, des professeurs de l'Université, des étudiants en théologie et quelques amis laïques. Les discours furent naturellement nombreux, cordiaux et très flatteurs. Le magnifique ouvrage de l'*Histoire de l'Art,* par Perrot et Chipiez, fut offert au héros de la fête de la part de ses anciens étudiants, et M. le professeur Chantre donna lecture du décret du ministre des affaires étrangères de France, conférant à Cougnard, sur la demande de quarante-cinq pasteurs français, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. M. le professeur Aug. Sabatier, de Paris, qui assistait à la fête, fut alors prié, puisqu'il était déjà décoré du même Ordre, d'armer le nouveau chevalier et de lui don-

ner l'accolade. Il le fit de bonne grâce, en se félicitant de l'heureux hasard qui lui permettait de prendre part à ce jubilé, et en apportant les hommages et les vœux de l'Eglise réformée de France.

Profondément ému, Cougnard remercie les organisateurs de la fête, tous ceux qui y prennent part sans distinction d'opinions, ainsi que ses anciens élèves français, qui ont réclamé pour lui une aussi haute distinction : « A quelles exagérations, demande-t-il en souriant, n'ont-ils pas dû se livrer pour l'obtenir ! » Puis, dans une allocution d'une éloquence saisissante, il parle de sa vie entière toute consacrée à l'enseignement. Mais, parmi toutes les branches qu'il a professées, c'est sa modeste chaire de théologie qui a toujours été l'objet de sa prédilection, car, dit-il : « Je suis homme d'Eglise jusque dans les moelles. » Son plus grand plaisir est, en effet, de former au point de vue pratique les futurs pasteurs. Ce qu'il s'est toujours efforcé de faire éclater à leurs yeux, c'est que l'Eglise représente ici-bas l'idéal moral et social, et que, sans elle, les progrès même de la civilisation matérielle se changeraient en agents destructeurs de la société. L'Eglise, en maintenant l'esprit de Dieu toujours vivant dans l'humanité, entretient dans les âmes l'énergie morale nécessaire à l'homme pour dominer en lui et en dehors de lui la matière par l'esprit. Le pasteur est l'humble instrument de cette grande œuvre, et il en résulte que, s'il y a des carrières plus brillantes et plus lucratives que la sienne, il n'y en a pas de plus belle, de plus utile, de plus sainte. Quant à lui, après

cinquante ans de ministère, malgré toutes les luttes qu'il a traversées, il ne s'est pas repenti un seul instant d'avoir embrassé la carrière pastorale et, si c'était à recommencer, il l'embrasserait à nouveau avec autant d'ardeur, de joie et de confiance. C'est cet amour de leur vocation qu'il s'efforce d'inspirer à ses étudiants, et il demande à Dieu de lui permettre de se consacrer quelques années encore à cet enseignement.

Des applaudissements enthousiastes accueillirent cette vibrante et éloquente allocution qui fut malheureusement pour Cougnard son « chant du cygne. » Puis, la série des discours, tous plus cordiaux les uns que les autres, reprit de plus belle. Chaque orateur se plut à rendre hommage au talent du prédicateur, aux qualités du professeur, au caractère de l'homme. Un des incidents les plus caractéristiques fut la lecture par M. le pasteur Choisy, d'une lettre d'un Allemand qui déclarait avoir été réconcilié avec la religion par des conférences de Cougnard, qu'il avait entendues, pendant l'un de ses séjours à Genève.

Ce jubilé fut donc encore pour lui un des plus beaux moments de sa vie. Il était touché de la cordialité que lui témoignaient à cette heure ses adversaires théologiques eux-mêmes. Il lui était doux, à lui qui avait été malmené dans l'ardeur de la lutte, de constater qu'on lui rendait justice, qu'on appréciait sa bonne foi, sa franchise, son désintéressement. Du reste, on n'avait pas attendu cette occasion pour le lui faire sentir : depuis plusieurs années, tout

sentiment hostile à son égard s'était effacé, et il était entouré du respect de tous. Aussi toute méfiance s'était-elle dissipée chez lui et avait laissé de nouveau la place à sa bienveillance naturelle. Il y avait plus : Cougnard s'apercevait qu'il n'avait pas travaillé en vain. En effet, les principes pour lesquels il avait lutté, pour lesquels il avait sacrifié son repos et ses intérêts, lui semblaient prévaloir peu à peu. Il en avait eu une preuve éclatante quelques jours avant son Jubilé : M. le professeur Aug. Sabatier avait prononcé dans l'Aula de l'Université, sur la demande du Comité de l'Union suisse du christianisme libéral, les conférences auxquelles on doit le beau livre, *Esquisse d'une philosophie de la religion*. Quoiqu'il redoutât les réunions nombreuses, Cougnard tint à suivre ces conférences, et ce fut une grande joie pour lui d'entendre affirmer, avec autant de conviction et de profondeur, les principes pour lesquels il avait combattu. Toutes ces circonstances contribuèrent à faire luire sur ses derniers jours une chaude et douce clarté.

Sa fin, sans qu'il s'en doutât parfaitement, devait en effet être très prochaine. Sa santé avait toujours été délicate, mais depuis un certain nombre d'années, il semblait qu'elle se fût un peu raffermie. Avec des précautions, elle se maintenait dans un état satisfaisant. De temps à autre seulement, malgré une grande sobriété dans le manger et le boire, mais peut-être à cause de sa vie un peu sédentaire, Cougnard souffrait de légers accès de goutte, ce qui in-

quiétait son entourage. Un accident vint encore ébranler tout son organisme : un soir de septembre 1894, comme il revenait d'une réunion de famille, il fut renversé au détour d'une rue par un omnibus lancé à une allure exagérée. Il tomba si malheureusement sur sa canne, qu'il s'enfonça une côte. La fracture se remit assez facilement, mais l'ébranlement général occasionné par la chute était grave chez un homme de 73 ans. Un congé lui fut accordé, durant le semestre d'hiver 1894-1895, et lui permit de se remettre passablement ; au printemps 1895, il reprenait ses cours avec beaucoup de courage et de satisfaction. Le reste de l'année s'écoula sans incident et ce n'est qu'au début de 1896 qu'un mal plus inquiétant se révéla. Une première crise assez douloureuse se calma heureusement au bout d'un peu de temps. Au commencement de juin elle se renouvela. Le 4 de ce mois, le malade qui, la veille, avait encore pu écrire des lettres, dut s'aliter, et son mal empira très rapidement, car, le dimanche 7 juin, les docteurs qui le soignaient décidèrent de tenter une opération un peu désespérée. Il s'agissait seulement de lui faire accepter la chose et l'on craignait qu'étant donné sa nature impressionnable, cette nouvelle lui portât un coup fatal. Il n'en fut rien : au docteur qui avait abordé le sujet avec prudence, il répondit tranquillement : « Faites tout ce qui est nécessaire. » On l'endormit sans difficulté et l'opération fut pratiquée. Mais il était peut-être déjà trop tard et, du reste, l'âge du malade enlevait presque toutes les chances de rétablissement.

La nuit qui suivit fut très pénible, et l'on acquit bientôt la certitude qu'il n'y avait plus rien à espérer. Cougnard le comprit lui-même : il fit ses adieux à tous les siens. Pendant la journée du lundi, il resta calme. De temps en temps seulement la souffrance lui arrachait un gémissement ; puis son expression redevenait paisible, et il adressait des paroles ou des regards affectueux à ceux qui l'entouraient, surtout à celle qui avait été la compagne dévouée de sa vie, et avec laquelle il aurait fêté, deux mois plus tard, ses noces d'or. Peu à peu, durant la nuit suivante, le regard devint plus vague, la respiration plus faible et plus rare ; le mardi matin enfin, à sept heures et quart, il rendit le dernier soupir. Il était dans sa soixante-quinzième année.

La nouvelle de sa mort se répandit rapidement dans la ville ; elle y produisit une grande surprise et une vive émotion. De toutes parts, des témoignages de sympathie furent adressés à la famille du défunt ; la presse locale, puis quelques journaux étrangers publièrent des articles nécrologiques élogieux : l'impression générale était que Genève et son Eglise venaient de faire dans la personne de Cougnard une perte irréparable.

Le lundi 11 juin, une forte pluie tombait, fouettée par un vent violent ; les magnifiques couronnes, sous lesquelles disparaissait le char funèbre, pleuraient sous les rafales. Cependant, bien des personnes avaient tenu à rendre les derniers honneurs à celui qui avait été pendant des années comme une incarnation vivante et puissante de l'Eglise nationale

protestante de Genève et le porte drapeau d'un grand principe. A la maison mortuaire, M. Balavoine avait dit ce que Cougnard fut pendant sa vie publique et dans sa vie privée; M. le pasteur Doret, dans une prière émue, avait appelé sur la famille affligée les consolations divines. A la chapelle du cimetière de Saint-Georges, plusieurs discours furent encore prononcés au nom de divers corps ou sociétés : les regrets et l'émotion emplissaient tous les cœurs. Puis, les restes mortels furent confiés à la terre. Mais, sur cette tombe, ne peut-on pas répéter le texte du dernier sermon de celui qui y repose : « O mort, où est ta victoire? » — Car sa mort n'a effacé son souvenir ni dans sa famille, où il a laissé un vide impossible à combler, ni dans sa patrie et son Eglise, qu'il a illustrées par un talent peu ordinaire, et où il a fait une œuvre « plus forte que la mort. »



TABLE DES MATIÈRES

